

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**l'Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1887 - 1er octobre 2004 - prix : 1 €

Haïti

**Les cyclones
tuent,
l'ordre social
encore plus**

p.3

● **Budget**

Les marchands
de canons
sont
bien servis

p. 4

● **OGM**

C'est
le pouvoir de
l'agro-business
qu'on doit
faucher

p.8

**L'arrogance du patron
de Perrier, c'est fou !**

p. 16



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Le budget 2005 : la dette monte
■ Les marchands de canon ne sont pas oubliés
- p 5 ■ Les profits s'envolent
■ Les gros de la distribution ne veulent pas partager
■ Les usagers rackettés par les banques
- p 6 ■ Apprentissage : former plus et mieux ?
- p 7 ■ Le gouvernement, champion des licenciés
■ La colère dans les écoles de Seine-Saint-Denis
- p 8 ■ OGM : il faudra surtout arracher le pouvoir des multinationales
- p 10 ■ Les automobilistes encore plus rançonnés
■ Les handicapés réclament des moyens de vivre décemment

Tribune

- p 6 ■ Istanbul ou Constantinople ? Non, l'Elysée

Dans le monde

- p 9 ■ Turquie : l'Union européenne et le « lit de la laïcité »
■ Guadeloupe : les ouvriers de la banane ne cèdent pas

Dans les entreprises

- p 11 ■ SNCF (Marseille) : fin provisoire de la grève ?
- p 12 ■ Échographie : bébé business
■ Hôpital Lyon-sud : la grève fait tache d'huile
- p 13 ■ CHU de Rouen : colère du personnel de nuit
■ GIAT Industries : les travailleurs se font entendre
- p 14 ■ RATP : grève dans des dépôts de la région parisienne
■ « Service minimum » : le gouvernement contre les grèves
- p 16 ■ Perrier : la direction contre la CGT et les travailleurs
■ Alcan : laminage des emplois

Anniversaire

- p 15 ■ Octobre 1934, la Commune des Asturies

Le Sénat, une Chambre de conservation

Le premier tour des élections sénatoriales qui s'est tenu le 26 septembre, concernant le renouvellement d'un tiers des sièges, comme c'est le cas tous les trois ans, n'a guère apporté de changement.

Le Parti Socialiste présente les résultats comme « *un succès qui en confirme d'autres* ». Mais il est somme toute logique que les résultats du PS lors des élections régionales et cantonales de 2004 se soient répercutés sur le nombre de grands électeurs qui seuls votent pour l'élection sénatoriale. Néanmoins, la droite conserve une large majorité. Et même si l'UMP à elle seule n'a plus la majorité, elle peut continuer à assurer de confortables points de chute à ses proches, à ses membres. Ainsi, Pasqua vient de s'y refaire une immunité parlementaire et Raffarin s'est préparé un point de chute pour l'après-Matignon.

Le mode de scrutin des sénatoriales est complexe. Le corps électoral est constitué des députés, conseillers régionaux, conseillers généraux et surtout de délégués des conseils municipaux. Dans les communes de

moins de 9 000 habitants, seule une fraction du conseil municipal est élue. En revanche, dans les villes de plus de 30 000 habitants, un représentant pour 1 000 habitants vient s'ajouter aux grands électeurs. Au total, environ 150 000 personnes, déjà bien sélectionnées, ont le droit de vote. De cette façon, les sénateurs sont tout, sauf élus directement par la population.

Autant dire que les marchandages et autres tractations vont bon train pour savoir qui va décrocher la timbale. L'élection au Sénat assure à des politiciens en mal de mandat ou en fin de carrière (près du quart d'entre eux ont plus de 71 ans), de pouvoir jouir de la tranquillité d'un poste lucratif. La durée du mandat, de neuf ans jusqu'à présent, n'a pas changé depuis plus d'un siècle et ne sera ramenée à six ans pour tous les sénateurs qu'en 2010... à une allure de sénateur, en somme ! Et comme si tout ce filtrage ne suffisait pas, le scrutin est encore biaisé à l'échelle des départements, certains appliquant un scrutin majoritaire, d'autres, les plus peuplés, la proportionnelle.

Le Sénat, héritier du Conseil des Anciens fondé par la réaction thermidorienne de 1795, est appelé depuis son instauration à jouer un rôle d'amortisseur, ne risquant pas de laisser entendre les mouvements de l'opinion publique. L'âge requis pour être sénateur est de 30 ans minimum. Son mode de scrutin introduit une sur-représentation des communes rurales, les petites communes étant de deux à cinq fois plus représentées que les grandes villes. Au-delà de l'augmentation du nombre de sénateurs pour les départements les plus peuplés, l'un des rares aspects positifs de la timide réforme de 2003 fut d'introduire la parité dans les listes et de ce fait, de féminiser le corps des sénateurs, qui compte désormais 62 femmes sur 331.

C'est une proportion de 19 % seulement, mais qui dépasse les 12 % de l'Assemblée nationale.

Quant au rôle de cette assemblée, qui consistait dans l'esprit des institutions à modérer toute initiative des députés susceptible de gêner un peu la bourgeoisie, il apparaît de plus en plus superflu. Mais, de toute façon, la Chambre des députés elle-même ne joue plus qu'un rôle très secondaire. Tout au plus la prétendue obstruction sénatoriale permettait-elle aux députés de la gauche gouvernementale, lorsqu'ils étaient majoritaires à la Chambre, de traîner les pieds avant de s'incliner devant le patronat et d'attribuer au Sénat la responsabilité de leur démission.

Annie ROLIN



La prochaine réunion du
**CERCLE
LÉON TROTSKY**
aura pour sujet :
**France Télécom, EDF-GDF,
La Poste...
des nationalisations
aux privatisations**
Vendredi
1^{er} octobre à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 N°)
	1 an	6 mois	
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 27 septembre 2004



Les cyclones tuent, mais l'ordre social encore plus

Une succession de cyclones a semé la désolation dans plusieurs îles de la mer des Caraïbes et en Floride aux États-Unis. En Haïti, la tempête tropicale a fait 2 500 morts officiellement recensés, et près de 300 000 sans-abri. Et ces chiffres sont en dessous de la vérité car personne ne connaît le nombre d'habitants dans les quartiers pauvres ou les villages submergés par l'eau. Nul ne peut prédire non plus combien de femmes, d'hommes, d'enfants mourront par la suite de dysenterie, de typhus ou de choléra, tant ces épidémies menacent, avec l'eau boueuse comme seule boisson, charriant des immondices, des cadavres d'hommes et d'animaux. Et combien d'autres mourront tout simplement de soif ou de faim ?

Mais pourquoi le nombre de victimes en Haïti est-il 50 fois plus important que dans l'ensemble des autres régions touchées ? La même pluie tropicale a fait plus de dégâts que partout, car les collines ont été déboisées par les pauvres pour qui le charbon de bois est le seul moyen de survivre ; parce qu'il n'y a pas de système d'évacuation des eaux ; parce que les pauvres s'entassent dans des cases de fortune ; parce qu'ils n'ont même pas été avertis de l'approche de la tempête et que de toute façon ils n'avaient pas où fuir.

Ceux qui sont morts, sont morts surtout de la pauvreté. La leur propre et celle de tout ce pays sans infrastructure et sans équipement.

La fatalité ? Non, Haïti meurt en réalité de l'organisation capitaliste de la société, dont son histoire résume toutes les violences.

Il y a deux siècles seulement, Haïti était encore une colonie française. La plus riche de toutes les colonies de l'époque, « la perle des Antilles ». Mais le travail des esclaves, qui produisaient du sucre pour la France, n'a enrichi que les propriétaires et les trafiquants d'esclaves, faisant la fortune de bien des familles bourgeoises de France.

Et lorsque, il y a deux siècles, les esclaves se sont révoltés et ont vaincu les troupes de Napoléon pour se libérer, toutes les grandes puissances se sont ligüées pour faire payer leur audace aux esclaves. Avec la complicité de la couche de profiteurs haïtiens, la France a réussi à imposer au pays le dédommagement des anciens propriétaires d'esclaves. Les anciens esclaves ont dû racheter une liberté qu'ils avaient pourtant conquise. Pendant près d'un siècle, Haïti, ses classes populaires, ont dû payer. Et même une fois la dette remboursée, le pays continue à être saigné. Les paysans survivent dans une effroyable misère et les rares ouvriers qui ont du travail sont payés un euro par jour, notamment par des filiales des grandes sociétés occidentales.

Et nos dirigeants osent se vanter des 40 tonnes de nourriture envoyées par la France, alors que même les chiffres officiels parlent de 250 000 sans-abri, dont une grande partie n'ont pas mangé depuis une semaine ! À peine plus de 100 grammes de riz par personne, que de toute façon les sinistrés n'ont pas la possibilité de cuire ! Comment s'étonner des scènes d'émeutes lorsque attraper une miche de pain jetée du haut d'un camion entouré de soldats est une question de vie ou de mort ?

Au lieu d'envoyer de la nourriture en quantité suffisante, la France y envoie des ministres. Et pendant que les dirigeants des États-Unis déploient des merveilles technologiques pour tuer en Afghanistan ou en Irak, ils laissent crever de faim des gens, survivant depuis plus d'une semaine juchés sur le toit de leur maison, alors que Haïti est à moins d'une heure de vol des côtes américaines.

Décidément, le système capitaliste, qui pour enrichir une poignée de riches laisse crever littéralement des populations entières, est vraiment un système pourri !

Arlette LAGUILLER

Fêtes de Lutte Ouvrière

TOURS

Samedi 2 octobre de 14 h 30 à 24 h
Salle de la Pléiade - La Riche

ORLÉANS

Samedi 2 octobre à partir de 16 h
Salle des fêtes Montission
Saint-Jean-le-Blanc

MULHOUSE

Samedi 2 octobre à partir de 16 h
Salle polyvalente de Bollwiller

LILLE

Samedi 9 octobre de 15 h à 24 h
Espace Concorde
Quartier de la Cousinerie
Villeneuve-d'Ascq

DIJON

Dimanche 10 octobre à partir de 12 h
Maison de Marsannay
Marsannay-la-Côte

LE MANS

Samedi 16 octobre à partir de 16 h 30
Salle Pierre-Guédon
rue du Pont

SAINT-NAZAIRE

Samedi 23 octobre à partir de 16 h
Salle Jacques-Brel

. Budget 2005

La grosse dette qui monte, qui monte

Sarkozy affirme que son projet de budget 2005 va s'attaquer à la dette colossale de l'État. Il est vrai que depuis plus d'une vingtaine d'années les gouvernements successifs ont accumulé les emprunts et que l'endettement est devenu considérable. Actuellement, la dette d'État est de l'ordre de mille milliards d'euros – près de quatre fois son budget annuel – auprès des marchés financiers, c'est-à-dire prêteurs, à commencer par les banques.

Le budget préparé par Sarkozy va-t-il améliorer la situation ? Pas vraiment. Il prévoit pour 2005 un nouveau déficit, et donc un nouvel appel aux marchés financiers, d'un montant de 45 milliards d'euros. C'est 10 milliards de moins que

moins aussi grosse à EDF pour intégrer les salariés de cette entreprise dans le régime commun de l'assurance vieillesse.

On ne peut pas dire que ces deux mesures constituent des économies.

Les différents pays de l'Union européenne ont fixé des limites pour que leur déficit annuel et leur endettement ne deviennent pas incontrôlables. Le déficit annuel de chaque pays européen ne doit pas dépasser 3 % de la richesse produite dans le pays (le PIB) et l'endettement total doit rester en dessous de 60 % du même PIB. Mais en 2004, le déficit français atteignait 3,6 % du PIB et l'endettement près de 65 %. L'an prochain, avec un déficit prévu à 3 %, l'endettement de la France dépassera les 65 % du PIB, c'est-à-dire qu'il restera hors des limites fixées.



L'an dernier, certes, mais ce n'est qu'une prévision. Et même si elle se vérifiait, la dette publique va continuer à monter et les caisses de l'État – c'est-à-dire donc les porte-monnaie des contribuables et des consommateurs – vont continuer à verser plusieurs milliards d'euros par an aux banquiers et accessoirement aux rentiers de tout poil. Et ces dépenses, par définition improductives, ne sont pas modiques puisque le remboursement de la dette est devenu le deuxième poste de dépense de l'État, juste après l'Éducation nationale !

Pour arriver à établir un compte 2004 et un budget 2005 à peu près présentables, Sarkozy a dû vendre un bon paquet des actions de France Télécom détenues par l'État (pour plus de 5 milliards d'euros) et prévoyait de réclamer une somme au

L'État français, comme ses pairs européens, dépense des centaines de milliards d'euros pour aider « l'économie », façon pudique de parler des actionnaires qui tirent profit de cette économie. Il le fait par des subventions et des dégrèvements de charges qui l'amènent à emprunter sans arrêt aux banques et aux institutions financières. Mais comme il n'a pas l'intention d'abandonner cette population, les générations d'aujourd'hui et celles de demain, dans une spirale d'endettement au profit des prêteurs, auxquels on verse chaque année des intérêts qui se chiffrent en milliards d'euros et qui sont autant de milliards tirés en dernière analyse de l'exploitation des travailleurs.

Roger PÉRIER

Les marchands de canons ne sont pas oubliés

S'il y a un budget qui échappe à la rigueur, c'est bien celui de la Défense ! Dans la polémique sur les restrictions budgétaires, qui a opposé le ministre de l'Économie et celui de la Défense, ce dernier est sorti vainqueur. « La grande muette » ne se verra donc pas couper les vivres encore cette fois-ci. Certes, les dépenses de fonctionnement pour 2005 n'augmenteront pas autant que prévu : elles atteindront tout juste 17,72 milliards d'euros contre 17,5 milliards en 2004.

Une petite rallonge de 220 millions d'euros... les militaires en réclamaient 900.

En revanche, les marchands de canons sont bien servis parce que les crédits militaires devraient atteindre 32,92 milliards d'euros en 2005. Ainsi, le budget de la Défense reste le deuxième budget de l'État après celui de l'Éducation, mais il est le premier budget d'investissement avec des crédits d'équipement qui s'élèvent à 15,2 milliards d'euros.

Pas de rigueur pour les mar-

chands de canons donc. L'État devrait ainsi confirmer les commandes de 59 avions Rafale à Dassault, qui s'ajoutent aux dix commandés pour l'année prochaine. L'État va ainsi offrir plus de trois milliards d'euros à Dassault, à la Snecma, à Thalès (ex-Thomson) ou encore à la Sagem. Et ce n'est qu'une toute petite partie du pactole qui les attend puisque la loi de programmation militaire 2003-2008 prévoit au total une commande de... 294 appareils.

René CYRILLE

Deux budgets comparables, c'est vite dit !

Presse et hommes politiques comparent souvent les budgets de l'Éducation nationale et de la Défense, soulignant que le premier est de loin supérieur au second. Il n'y aurait donc rien à redire. Cette comparaison vise à démontrer que l'État maintient la priorité à l'éducation de la jeunesse. Elle sert également d'argument aux défenseurs de l'armée et autres marchands de mort qui, essayant de faire taire les critiques, justifient ainsi l'argent consacré à l'armée : « Pourquoi critiquer le budget de la Défense puisqu'il est moins important que celui de l'Éducation ? »

Mais à y regarder de plus près, les choses ne sont pas comparables. Si le budget de l'Éducation reste au premier rang, à quelques millions près, c'est avant tout grâce à un tour de passe-passe, à des acroba-

ties comptables dont l'actuel ministre de l'Économie, Nicolas Sarkozy, est familier. L'augmentation du budget de l'Éducation correspond grosso modo aux revalorisations des salaires du personnel. Par ailleurs, le nouveau budget s'accompagne de coupes sombres : suppressions d'effectifs, départs non remplacés, licenciements de milliers de contractuels, etc.

Le budget de l'Éducation nationale fait office de parent pauvre au regard des besoins réels en matière d'éducation. Dans toutes les académies, il manque du matériel, des salles de classe, des enseignants et autres personnels en grand nombre, sans parler des établissements scolaires vétustes.

Et puis, il faut rappeler que ce budget concerne près de 15 millions d'enfants et d'adolescents que l'Éducation natio-

nale a charge d'instruire et de rémunérer près d'un million de salariés, enseignants et personnel technique.

De ce point de vue, il n'y a pas photo avec l'armée, institution qui n'emploie que 454 000 militaires et civils, et dont l'utilité sociale est plus que contestable : elle a surtout à son actif des sales guerres coloniales et des interventions pour défendre les intérêts de l'impérialisme français. La plus grosse part du budget de la Défense ne va d'ailleurs pas aux personnels mais sert avant tout au maintien et à la modernisation des matériels. Autrement dit, elle sert à acheter de nouvelles armes meurtrières. Les Dassault et autres Lagardère peuvent se frotter les mains. Raffarin et Sarkozy sont aux petits soins pour eux.

R. C.

Preuve qu'il y a de plus en plus de riches

Dans les rangs de l'UMP, certains parlementaires reprochent à Raffarin de n'avoir pas prévu, dans le budget 2005, une réforme de l'impôt sur la fortune (ISF). Ils réclament notamment une réévaluation des barèmes, arguant que, les plafonds étant gelés depuis 1997, le nombre d'assujettis à cet impôt ne cesse de croître. De 178 900 en 1997, ils seraient passés à 299 600 en 2003.

Depuis sa création en 1988 par le gouvernement Rocard, qui voulait ainsi couvrir le

financement du RMI, cet impôt n'a cessé de s'attirer les foudres des classes aisées et de leurs représentants. Il ne concerne pourtant que moins de 1 % des foyers fiscaux, ceux dont le patrimoine, exclusion faite de la valeur des entreprises, des capitaux investis dans les PME et des œuvres d'art, dépasse 720 000 euros. Quant aux taux, s'échelonnant de 0,5 % à 1,8 % pour ceux déclarant plus de 3,6 millions d'euros, ils sont loin d'étrangler les détenteurs de telles fortunes. D'ailleurs, l'ISF rap-

porte peu à l'État : environ 2,4 milliards d'euros, soit 0,8 % de ses recettes.

Cela étant, le fait que l'ISF concerne plus de contribuables confirme ce que l'on savait déjà : alors que des millions de foyers sont de plus en plus pauvres, les patrons, les détenteurs de gros patrimoines immobiliers et les actionnaires, eux, sont de plus en plus riches... Et que, quoi qu'ils en disent, ce n'est pas le versement de l'ISF qui les appauvrit !

Roger MEYNIER

Les profits s'envolent

Le quotidien économique *Les Échos* titre enthousiaste : « Premier semestre en fanfare pour les stars du CAC 40 », les 40 entreprises qui servent au calcul de l'indice de la Bourse de Paris, parmi les plus importantes du pays.

Elles totalisent plus de 23 milliards d'euros de profits pour les six premiers mois de l'année : plus de 4 milliards pour Total, plus de 2,6 pour la BNP Paribas, 1,5 pour Renault, 1,4 pour Axa et toujours en milliards.

Quel merveilleux début d'année pour les gros actionnaires de ce qui n'est qu'une partie des entreprises capitalistes du pays : pas moins de 68 % d'augmentation par rapport à la même période de l'an dernier !

Si l'on prend le premier de la classe, Total, au titre de l'année 2003, le dividende payé a été de 4,70 euros par action, sans compter l'avois fiscal. Le nombre d'actions du groupe se comptant par centaines de milliers, un possesseur d'actions Total, disons modeste pour ne pas dire minable, qui en posséderait 10 000 aura pour 2003 empoché la bagatelle de 47 000 euros, sans effort particulier ! Il peut donc en espérer davantage pour cette année.

Les spécialistes financiers admettent que, si les profits grimpent, il s'agit d'une « croissance sans emploi ». Quand la liste de ces champions des profits comprend entre autres Sanofi, France Télécom, Arcélor, Saint-Gobain, Danone, EADS, Schneider Electric, STMicroelectronics, on peut affirmer sans se tromper que, globalement, les réductions d'effectifs accompagnent les profits et expliquent même leur envol.

Pour ces entreprises du CAC 40, on se dirige cette année vers une cinquantaine de milliards d'euros de profits, ce qui traduit l'aggravation des conditions d'exploitation des salariés. En tout cas, comparé au total de ces profits, le trou de la Sécurité sociale dont parle le gouvernement fait bien pâle figure.

Michel ROCCO

• Facturation des services bancaires

Rien de nouveau, mais c'est plus cher

L'année 2003 avait été exceptionnelle pour les banques françaises, qui avaient dégagé 18 milliards d'euros de bénéfices. Eh bien, l'année 2004 s'annonce encore meilleure, puisqu'elles ont annoncé des profits en forte augmentation pour le premier semestre 2004 : 2,6 milliards d'euros de bénéfices pour la BNP-Paribas, en augmentation de 40 %, 1,5 milliard pour la Société Générale (+32 %), 1 milliard pour le Crédit Agricole (+73 %) pour ne citer que celles qui font partie des 10 sociétés en tête du hit-parade du CAC 40 pour les bénéfices.

Une bonne partie de ces bénéfices provient de ce que les banques facturent... aux particuliers. En effet, même si la proportion varie selon les établissements bancaires, des milliards sont engrangés

chaque année provenant de ce que les banques appellent « l'activité de détail », c'est-à-dire de la gestion des comptes et des crédits aux particuliers.

Dans toutes les banques françaises, seules l'ouverture d'un compte et l'émission des chèques restent gratuites. En tout cas, pour l'instant. Toutes les autres opérations sont facturées, et chèrement : les découverts, les virements, les prélèvements, les relevés, les oppositions, les courriers, la liste est longue. Le magazine *Que Choisir* a recensé 180 opérations qui sont facturées par les banques. Ainsi, la garde d'un chéquier en agence, passé un certain délai, peut être facturée. D'autres banques détruisent les chèquiers en instance, mais envoient la note de destruction. Récupérer une carte avalée par un distributeur de billets, rechercher un document, sont parfois devenues des opérations

payantes. Même un compte bancaire qui n'enregistre aucun mouvement pendant un an sera facturé... pour absence d'opérations !

Nombre d'opérations qui étaient jusque-là gratuites deviennent payantes : le retrait d'argent dans des distributeurs automatiques par exemple est désormais facturé lorsqu'il est effectué dans une banque concurrente, au-delà d'un nombre très limité de retraits par mois. Des opérations les plus courantes aux plus exceptionnelles, rien n'échappe à la tarification. Même ce qui ne sert à rien. Les banques imposent ainsi des « packages », des « commissions », ou des « conventions de comptes », où sont facturées aux titulaires des comptes des services jamais utilisés.

Et inutile de compter faire jouer la concurrence entre les banques pour essayer de faire des économies. D'abord parce que changer de banque est une

opération très compliquée qui revient très cher dès lors que l'on possède un plan d'épargne logement ou une assurance vie. Dans ce cas, le magazine *Que Choisir* estime les frais directs et indirects à 335 euros en moyenne.

La prétendue « concurrence » entre réseaux bancaires est illusoire. Elles s'alignent sur la plus chère et ne se différencient que sur des détails. Et même pas toujours. Parce qu'à force de restructurations, de fusions, de rachats, il reste en France six banques, qui gèrent la quasi-totalité des 69 millions de comptes courants : le Crédit Agricole, la BNP-Paribas, le Crédit Mutuel, la Société Générale, la Banque Populaire et le CCF. Toutes les banques en relation avec le public et la plupart des organismes de crédit dépendent directement de ces six groupes.

Bertrand GORDES

Les gros de la distribution ne veulent pas partager

Les grands trust de la distribution réclament des assouplissements de la loi, entre autres de celle qui limite les possibilités d'agrandissement des supermarchés et leur ouverture le dimanche.

Sarkozy a dit que, pour l'instant, rien ne changerait avant que l'on ait fait le point à la mi-octobre sur la façon dont les grandes surfaces ont respecté la baisse de 2 %. Il a rappelé que cette mesure concerne 5 000 produits et qu'on n'en est encore qu'à 4 000. On a bien du mal à voir et la baisse de 2 % et les 4 000 produits concernés. Pour cela, il faut sans doute avoir des lunettes de ministre de l'Économie.

Sarkozy a ajouté : « La baisse des prix de 2 %, je l'obtiens (...). J'annoncerai, avant la fin du mois d'octobre, si nous avons besoin de passer par la loi. » Gare aux récalcitrants, Sarkozy ressort sa casquette de

ministre de l'Intérieur !

En fait, tout cela sent très fort le marchandage et chacun pousse ses pions.

Les gros de la distribution veulent du donnant-donnant. Ils s'estiment brimés par un ensemble de dispositions légales en vigueur depuis 1996, désignées le plus souvent sous le nom de loi Galland.

Elles visent à limiter l'implantation de grandes surfaces en soumettant à une autorisation préalable la transformation ou l'extension de magasins d'une superficie supérieure à 300 m², au lieu de 1 000 ou 1 500 m² auparavant.

Elles régissent les prix pratiqués entre l'industrie et les grandes surfaces, qui ne doivent pas être différents de ceux que l'industriel fait à n'importe quel commerçant. Inutile de dire que les grands distributeurs ont trouvé une combine, celle des « marges arrière » pour tourner la loi : ils paient le prix fixé mais ils en

déduisent des « services » rendus aux industriels ; ces services peuvent être réels, comme la mise du produit en tête de gondole, ou fictifs : quand ils font de la publicité pour leur chaîne, ils demandent à leurs fournisseurs une participation aux dépenses publicitaires... qu'ils auraient faites de toute façon ! Ils ont par ailleurs trouvé un autre moyen de tourner la loi, en développant la vente des produits commercialisés sous leur propre marque.

Mais cela ne leur suffit pas : Michel-Édouard Leclerc, au nom de la défense du consommateur – c'est son truc – veut répercuter une partie de ses ristournes sur ses prix de vente au client et conteste le droit au gouvernement de parler de « prix anormalement bas ».

Carrefour, qui a une autre stratégie, veut pouvoir agrandir ses magasins. Concurrents, ils polémique sur les aspects de la loi à changer, mais ils se

retrouvent sur le fait que le gouvernement doit céder à leur volonté, prendre en compte leur intérêt. Gageons aussi que l'ouverture autorisée plus souvent le dimanche peut les mettre d'accord.

Dans tout cela, les salariés obligés de travailler davantage et les consommateurs qui ne voient pas les prix baisser de façon significative n'ont rien à gagner.

Sarkozy dit qu'il réfléchit. Il ne doit pas trop mécontenter les petits et moyens commerçants, qui constituent une part de son électorat. Il doit pouvoir continuer sa démagogie sur la baisse des prix : il faut bien faire un peu de « social », sans mettre en cause les profits du patronat.

Quel dilemme ! Voilà pourquoi il prend son temps, avant d'accéder comme d'habitude aux désirs du patronat... à moins qu'il ne repasse la corvée à son successeur.

Sylvie MARÉCHAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Istanbul ou Constantinople ? Non, l'Élysée !

C'est l'excitation, dans les milieux politiques français, de droite comme de gauche, sur l'entrée ou non de la Turquie dans l'Union européenne (UE). Tout juste si certains ne prédisent pas une nouvelle invasion de l'Europe chrétienne par les hordes ottomanes, pourtant repoussées devant Vienne en 1683 ! Il ne s'agit pourtant que de savoir si, le 6 octobre prochain, la Commission européenne devrait ou pas formuler « une recommandation sur l'opportunité d'ouvrir ou non des négociations d'adhésion », sur laquelle les chefs d'État et de gouvernement se prononceraient le 17 décembre. La question n'est nullement de trancher, mais seulement de discuter combien de temps encore l'UE va lanterner les dirigeants turcs qui, voilà 45 ans déjà, ont dit qu'ils aimeraient adhérer !

La montée au créneau des politiciens français est doublement hypocrite.

Politiquement et économiquement, la Turquie est depuis quelques décennies déjà annexée au « monde occidental ». Les grands États européens, liés aux États-Unis dans l'OTAN, en ont fait un avant-poste militaire, face à l'ex-URSS et au Moyen-Orient. Les grands trusts européens et y ont largement investi. Ils y ont surtout largement puisé la main-d'œuvre pour leurs chantiers et usines. C'est une évidence que des millions de travailleurs turcs (venus pour beaucoup de régions du Kurdistan) ont sué de la plus-value pour Volkswagen, Daimler-Benz et Opel mais aussi pour Peugeot, Renault et Bouygues. C'est une évidence qu'ils ont largement contribué à la richesse du continent, à coup sûr davantage que ses rentiers oisifs. Là où des travailleurs turcs et leurs familles vivent et travaillent, en particulier en Allemagne, Hollande, Belgique, Autriche ou France, souvent depuis deux ou trois générations, ils méritent largement les mêmes « droits », dont le droit de vote, que les autres citoyens. Mais les vieux États de l'Europe s'assoient sur les principes qu'ils prêchent. Et à propos de la Turquie, les arguments qui sont servis sont aussi tartuffes que débiles.

Attention, le régime turc est une dictature ! Certes. Son chef vient de jurer que l'usage de la torture n'y était « pas systématique » (mais largement pratiquée dans ses prisons, contre des militants ouvriers ou nationalistes kurdes). Il vient in extremis de renoncer à condamner les femmes pour adultère (mais pas les jeunes pour relations sexuelles à moins de 18 ans). Il ne fait pas bon être opposant politique dans ce pays. Mais les socialistes français se rappellent-ils la torture dans les commissariats de Guy Mollet ou Mitterrand, pendant la guerre d'Algérie ? Plus récemment les exactions de l'armée française, aux côtés de dictateurs africains ? Fabius, qui demande que le régime turc reconnaisse le génocide arménien presque centenaire, a-t-il exigé de son

parti la reconnaissance des massacres, voire génocide au Rwanda, sous des gouvernements ou présidences socialistes ?

Attention, le chef du gouvernement turc, Recep Tayyip Erdogan, est un ex-fundamentaliste musulman ! Certes, même rebaptisé « modéré », c'est un réactionnaire en costume d'eurocrate. Mais il y en a une brochette d'autres. Et les « valeurs de la famille » dont il se targue, sont les mêmes que celles du fondamentaliste chrétien de Villiers. Au nom d'Allah ou de Jésus, les deux prônent aux femmes la même soumission aux hommes, aux travailleurs la même soumission aux exploités.

Attention, l'ouverture formelle d'un pays de plus 70 millions d'habitants au marché européen, coûterait cher ! Certes. Mais la note sera malheureusement d'abord à payer par les travailleurs et paysans turcs, que l'État ponctionnera davantage pour satisfaire les critères de l'Europe des trusts. Et qui se verront interdits de libre circulation en Europe pour belle lurette encore !

Quelle mouche les pique donc tous ou presque, de dramatiser l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'UE ?

Chirac a voulu un référendum sur la constitution européenne pour obtenir un « oui » à sa personne et sa politique. Bonne affaire, pour tenter de détourner des préoccupations essentielles ! Bonne aubaine, meilleure que sa politique sociale, pour se faire plébisciter !

Mais dans la droite classique comme au PS, fleurissent tout à coup les politiciens tentés par un « non ». Ils n'ont que faire de l'Europe, et surtout de sa population ou de ses peuples, mais des fois que le « non » les mettent en meilleure position pour la course à l'Élysée, en 2007... La Turquie vient simplement à point nommé pour servir d'alibi à se poser en rival de Chirac.

Rien d'étonnant, donc, si Fabius est réticent sur la Turquie. Si Bayrou a des doutes. Si Raffarin voit déjà le « fleuve de l'Islam » coulant dans « nos lits ». Si Sarkozy surtout, estimant la question capitale, va jusqu'à proposer un autre référendum, spécifique, sur l'élargissement de l'Europe à la Turquie. Référendum contre référendum ! Ce capharnaüm serait plaisant, si tout ce beau monde ne spéculait sur le racisme et la xénophobie de l'électorat, voire sur la crainte irrationnelle que des délocalisations découleraient inévitablement de tout élargissement. Et si tout ce beau monde n'encourageait pas, ainsi, des préjugés funestes.

Il serait temps que les travailleurs renvoient au placard ces fadaïses, oublient les référendums bidons qui n'auront peut-être même pas lieu, et fassent l'actualité avec leurs propres revendications, qui sont celles des travailleurs de toute l'Europe, Turquie comprise.

Michelle VERDIER

Convergences Révolutionnaires n° 35 (septembre-octobre 2004) - bimestriel publié par la Fraction
Dossier : Défendre les services publics ? Pourquoi ? Comment ?

Articles : Le seul référendum à préparer : dans la lutte, la rue, la grève-La cohésion sociale façon Peugeot-Citroën - Où en sont les intermittents du spectacle ? - Belgique, Allemagne : l'offensive anti-ouvrière à l'échelle de l'Europe - Venezuela : après le succès de Chavez au référendum..

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Apprentissage

Former plus et mieux ?

Cinquante propositions pour réformer l'apprentissage en France présentées par le secrétaire d'État chargé des Petites et moyennes entreprises, Renaud Dutreil, des mesures en faveur de l'apprentissage envisagées dans le « plan de cohésion sociale » du ministre du Travail Borloo : le gouvernement veut relancer l'apprentissage pour, prétend-il, « former plus et mieux ». Mais il y a loin des intentions proclamées à la réalité.

L'apprentissage, en constante augmentation depuis 1993, concernait 365 000 jeunes en 2002.

Pour les patrons, l'affaire est souvent intéressante car même si cette jeune main-d'œuvre est à qualifier, elle offre aussi l'avantage d'être quasiment gratuite. Les apprentis ne touchent qu'une fraction du smic, c'est-à-dire de 25 % à 80 % de celui-ci, soit entre 250 et 800 euros par mois, et de plus les patrons bénéficient de mesures « incitatives ». Ainsi, pour ne citer qu'une d'entre elles, il est prévu, dans le plan Borloo, de reverser aux entreprises une prime de 1 600 à 2 200 euros par an et par apprenti pris en formation, ce qui peut représenter deux à six mois de salaire, selon les cas.

Les prétendues « bonnes intentions » du gouvernement...

Le gouvernement qui voudrait ainsi atteindre les 500 000 apprentis par an d'ici cinq ans prétend donc le faire dans l'intérêt des jeunes concernés. Le plan de cohésion sociale affirme que « l'apprentissage est une nécessité pour l'emploi des jeunes ». Mais la réalité est assez éloignée de cette affirmation. Ainsi une entreprise comme L'Oréal, dont 2,5 % de l'effectif est constitué d'apprentis, à tout niveau de qualification, en embauche un tiers seulement à la fin de la période d'apprentissage. Et l'on pourrait multiplier ce genre d'exemples.

Le gouvernement, à l'unisson avec le patronat, avance aussi la nécessité de former une main-d'œuvre réellement qualifiée. De plus, souligne le ministre de l'Éducation nationale, bien des jeunes n'accrochent de toute façon pas à des formations générales parce qu'ils sont en difficulté scolaire.

Il est vrai que pour former des électriciens, des mécaniciens ou des puéricultrices, une formation pratique est indispensable. Travailler dans une grande entreprise automobile est certainement plus formateur pour un élève qui se destine à être mécanicien ou ouvrier en maintenance que de simples travaux pratiques sur les machines obsolètes qu'on trouve dans les ateliers des lycées

professionnels. Faire l'expérience de plusieurs semaines de travail dans une crèche rend certainement la formation plus efficace et plus intéressante pour une future puéricultrice. Par ailleurs, il est vrai que bien des jeunes n'aspirent qu'à une chose, quitter l'école au plus vite.

... et la réalité

Les intentions du gouvernement pourraient paraître donc tout à fait louables. Mais tout dépend du cadre dans lequel se déroule cet apprentissage. De plus, dans bien des entreprises, les patrons ne cherchent pas à former leurs apprentis, et leur donnent les sales boulots que personne d'autres ne veut faire. Et beaucoup d'autres ne voient dans les apprentis qu'une main-d'œuvre adaptable à leurs intérêts immédiats à former pour les « besoins du marché ». Peu leur importe que les jeunes aient une certaine culture. Peu leur importe également s'ils acquièrent une formation par trop spécifique et s'ils ont par conséquent des difficultés plus tard, une fois licenciés par exemple, à se « reconverter ».

Quant au fait que la formation en alternance constituerait une chance pour tous les élèves en grande difficulté, l'argument serait crédible si le gouvernement se donnait par ailleurs tous les moyens pour tenter de remédier à ces difficultés. Mais il n'en est rien. Le dispositif d'alternance au collège prévu par Fillon, destiné à des élèves dès l'âge de 14 ans, se fera au détriment de l'enseignement général. « Les élèves ne bénéficieront pas de tous les enseignements obligatoires » dit le Bulletin officiel. Et les jeunes concernés, qui seront sans doute heureux de sortir de l'école, risqueront d'être pénalisés dans le futur, ce dont ils se rendront compte peut-être trop tard.

Le gouvernement ne veut pas donner aux jeunes qui souhaitent suivre des formations en apprentissage ou en alternance, et qui sont en majorité des jeunes des classes populaires, les moyens d'acquérir en parallèle les connaissances plus générales. Cette culture « générale » leur serait pourtant nécessaire pour changer de métier un jour, et surtout pour acquérir l'ouverture sur le monde nécessaire à leur épanouissement.

Mais ce n'est pas ce souci qui « commande » les initiatives gouvernementales. Avec ou sans formation pratique, il ne souhaite pas de toute façon que l'école puisse donner aux jeunes futurs travailleurs une telle ouverture, qui leur donnerait d'autres moyens de se défendre, de ne pas être de simples jouets entre les mains des patrons et de lutter contre l'exploitation.

Aline RETESSE

• Fonction publique

Le gouvernement, champion des licenciés

Le projet de budget pour 2005 prévoit l'un des plus importants « plans sociaux » du pays : la suppression de 7 200 postes de fonctionnaires du ministère des Finances, de l'Équipement et de l'Éducation nationale. Cela sans compter que les non-titulaires (environ un million de personnes) que les statistiques ignorent mais qui travaillent dans la fonction publique, seront eux aussi concernés par les économies et les suppressions de personnel.

À l'Éducation nationale, les réductions de postes concernent essentiellement le second

degré. Le gouvernement prend prétexte de la diminution du nombre d'élèves pour supprimer des postes d'enseignants, dont le maintien aurait pourtant pu permettre d'améliorer l'enseignement en réduisant les effectifs de certaines classes. Selon le SNES, principal syndicat de l'enseignement secondaire, entre 7 500 et 8 500 postes d'enseignants seraient supprimés en réalité. Et à ces réductions de postes d'enseignants titulaires s'ajoutent celles, non comptées, qui concernent les non-titulaires, contractuels et vacataires, qui ne sont pas



renommés, ce qui pour eux signifie le chômage. Les plans du gouvernement pour 2005 annoncent une nouvelle dégradation de la situation, qui affectera les élèves, en particulier du fait du non-remplacement des professeurs absents. Et puis

pour les 6 600 aides-éducateurs dont le contrat arrive à expiration en 2005, pas question de postuler aux postes d'assistants d'éducation puisque seulement 800 postes figurent au budget. Il est également question de réduire le nombre d'emplois

CES...

En programmant des milliers de suppressions d'emplois utiles à la population, Chirac, Raffarin et Cie se comportent comme des patrons licenciés. Mais à grande échelle.

Michel ROCCO

• Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

La colère monte dans les écoles

Le 22 septembre, l'inspecteur d'académie, Ringard, était venu jouer les pompiers à la mairie de Saint-Denis, étant donné les mouvements de protestation qui se développaient depuis la rentrée dans de nombreux établissements du premier degré de la ville.

Les sureffectifs dans les classes (25, 26 et souvent 27 élèves), y compris dans des classes qui accueillent des enfants de trois ans, ont provoqué la colère des parents et des enseignants. La semaine précédente, des parents de l'école Joliot-Curie

accompagnés des enfants et des professeurs des écoles s'étaient rendus en nombre à l'Inspection d'académie. Dans de nombreuses écoles, des pétitions circulaient et recueillaient des centaines de signatures.

Devant la mobilisation et à la demande de la municipalité, des syndicats enseignants et des associations de parents d'élèves, l'inspecteur d'académie a dû se résoudre à venir en mairie rencontrer les parents d'élèves et les personnels. Près d'une centaine de personnes étaient là pour l'accueillir. Et alors que l'inspecteur n'avait prévu de rece-

voir qu'une petite délégation, tous les présents se sont invités dans la salle de réunion afin que celui qui prétendait « être au plus près du terrain » puisse entendre ce qu'ils avaient à lui dire. Après s'être indigné que les règles du jeu qu'il avait lui-même fixées ne soient pas respectées, il a dû écouter les représentants des parents et des personnels d'une dizaine d'écoles. Ils ont dénoncé le fait que, dans des quartiers sinistrés où de très nombreux enfants sont en grande difficulté scolaire, on surcharge les classes. Ce qu'une mère de famille révoltée a

résumé en disant « qu'on sacrifie ainsi les enfants d'ouvriers ».

En maternelle, 43 enfants de plus de trois ans étaient toujours sur liste d'attente et près de 500 enfants entre deux et trois ans n'avaient aucune chance d'être scolarisés, malgré les discours gouvernementaux sur les efforts pour scolariser ces enfants, particulièrement en ZEP (zone d'éducation prioritaire) pour combattre l'échec scolaire.

L'inspecteur a essayé de noyer le poisson, prétendant réaliser « une synthèse en six points ». Il n'a pas pu atteindre le deuxième point car la seule

réponse attendue était l'annonce de l'ouverture de nouvelles classes... ce qu'il a fini par faire, mais en ne proposant que quatre ouvertures sur la dizaine demandée.

La crainte qu'un mouvement ne se généralise sur Saint-Denis a finalement amené ce porte-parole de l'Éducation nationale à céder partiellement. Mais dans les écoles qui n'ont pas obtenu satisfaction, le mécontentement persiste et l'une d'entre elles est toujours occupée par les parents d'élèves.

Correspondant local

• Lycée Suger, Saint Denis (93)

Grève contre les classes surchargées

Au lycée Suger, à Saint-Denis, un mouvement de grève a démarré le lundi 20 septembre sur un problème de classes surchargées.

Le problème s'était déjà posé deux semaines avant, mais les listes d'élèves avaient été revues

à la baisse et la grève n'avait pas eu lieu. Mais de nouveaux élèves ont été affectés au lycée et un nouveau préavis de grève a été déposé, suivi d'effet cette fois puisque 67 % des personnels se sont mis en grève. La grève s'est poursuivie jusqu'au mercredi

22 septembre, jour où était prévue une entrevue avec l'inspecteur d'académie au cours de laquelle il s'est permis de dire aux enseignants que, s'ils étaient incapables de faire cours à plus de 30 élèves, il connaissait les moyens de le leur enseigner !

Décidés à ne pas en rester là, une partie des enseignants ont poursuivi la grève le jeudi 24 septembre et en ont profité pour contacter d'autres établissements ainsi que des parents d'élèves. Ils proposent aux enseignants une réu-

nion à la Bourse du travail de Saint-Denis le mardi 5 octobre à 18 heures, pour faire le point sur les problèmes de la rentrée et envisager une réponse collective.

Correspondant local

• Éducation nationale

Baisse des effectifs ou tour de passe-passe

En Seine-Saint-Denis, à la rentrée de septembre, 1 700 élèves sortant de troisième et demandant d'accéder à une seconde professionnelle n'ont pas eu de place en lycée. Quinze jours après la rentrée, ils n'étaient plus officiellement

« que » 600 environ. Les 1 100 autres avaient-ils trouvé une solution correspondant à leur choix ? Pas du tout !

Aux plus jeunes, le seul choix offert était entre le redoublement de la troisième ou une orientation vers des études ne corres-

pondant pas à leurs souhaits. Quant aux plus âgés, seuls quelques stages et conseils d'insertion leur étaient proposés. Bon nombre de ces jeunes, qui refusent d'être orientés vers des voies qu'ils n'ont pas choisies ou qui ont plus de 16 ans, sont alors

considérés comme ne relevant plus de l'Éducation nationale... et ils disparaissent des effectifs !

De la même manière, faute de places, le redoublement a été refusé à des élèves de terminale ayant échoué au bac ainsi qu'à de nombreux élèves qui, sortant

de seconde générale, souhaitent se réorienter en seconde professionnelle.

La logique de ces décisions est claire : ce ne sont pas les moyens qui s'adaptent au nombre d'élèves mais l'inverse.

Correspondant local

• OGM

Il faudra surtout arracher le pouvoir des multinationales

Samedi 25 septembre, dans la Vienne, les militants anti-OGM qui se préparaient à faucher une parcelle expérimentale de maïs transgénique ont été accueillis par les gendarmes mobiles et des jets de bombes lacrymogènes qui ont fait 15 blessés. Le même scénario s'était produit trois semaines plus tôt dans le Gers avec le même accueil musclé et le même résultat.

Au-delà de la défense d'une agriculture « naturelle » quelque peu passéiste, les « faucheurs d'OGM » partent en guerre contre les multinationales qui commercialisent les semences OGM, ces Novartis, Limagrain et autres Monsanto qui affirment œuvrer pour les affamés de la planète mais n'ont pour seul objectif que leurs ventes et leurs profits.

À part des myrtilles et quelques champignons récoltés après la pluie, on ne peut plus guère compter sur les aliments naturels...

Toutes les plantes qui finissent en aliments dans nos assiettes dépendent étroitement du travail humain. Elles ne poussent pas là où le vent et les oiseaux transportent leurs graines mais là où l'Homme les sème, là où il les protège de la croissance des autres plantes à coups d'herbicides et de l'appétit des insectes à coups de pesticides.

Légumes, fruits et céréales cultivés n'ont plus grand-chose à voir avec les espèces dont ils sont issus. Les épis rachitiques du maïs ou du blé d'origine ne ressemblent en rien aux épis actuels qui sont le résultat d'une sélection génétique pratiquée depuis des millénaires par les agriculteurs. C'est en croisant entre eux les épis les plus beaux aux grains les plus gros, qu'au fil du temps, ils améliorèrent génétiquement les espèces cultivées et augmentèrent ainsi les rendements. Longtemps, ils firent de la génétique. Mais sans le savoir, car la découverte des gènes et des mécanismes de l'hérédité ne remonte pas à plus d'un siècle.

Seuls les OGM alimentaires inquiètent

Ce n'est que depuis vingt-cinq ans que les biologistes ont appris à isoler les gènes et à les introduire dans d'autres organismes pour en faire des OGM, des organismes génétiquement modifiés. Des bactéries ont ainsi

été modifiées. On leur a greffé le gène humain qui permet la synthèse de l'insuline (l'hormone qui fait défaut aux diabétiques). Et c'est ainsi qu'est aujourd'hui fabriquée l'insuline vendue en pharmacie, bien plus sûre que l'insuline « naturelle » auparavant extraite des pancréas de porc. Personne ne s'y oppose ni ne s'en émeut. Pas plus qu'on ne s'inquiète des chèvres génétiquement modifiées pour produire dans leur lait d'autres médicaments. Non, ceux qui font peur, ce sont les OGM que l'on risque de retrouver dans nos assiettes, le maïs, par exemple.

Certains maïs ont été génétiquement modifiés pour fabriquer eux-mêmes un insecticide. Ils portent dans toutes leurs cellules un gène, prélevé dans une bactérie du sol, qui permet la synthèse de cet insecticide. Leur culture, déjà réalisée en grand, entre autres, aux États-Unis, permettrait de réduire la quantité d'insecticides utilisés.

D'autres maïs ont été génétiquement modifiés pour tolérer un herbicide total. Quand on épand sur le sol cet herbicide, rien ne pousse, excepté les semences de maïs génétiquement modifiées pour le tolérer. Ces variétés offriraient, elles-aussi, un avantage pour l'environnement en permettant d'utiliser un seul herbicide au lieu de plusieurs. Tous les scientifiques ne s'accordent pas pour confirmer ces bienfaits pour l'environnement. Mais une chose est certaine, c'est que la multinationale, Monsanto, qui vend l'herbicide total, le Round'up, est aussi celle qui commercialise... les semences génétiquement modifiées pour tolérer le Round'up. Joli coup double qui est tout un symbole du problème posé aujourd'hui par les OGM.

Une avancée pour demain ?

Des laboratoires de recherche sur les OGM nous promettent pour demain des plantes génétiquement modifiées pour mieux se conserver, apporter plus de vitamines, voire même des plantes qui pourraient pousser dans des conditions de sécheresse extrême et d'autres qui toléreraient l'eau salée pour l'arrosage. C'est vrai que ce serait un véritable progrès, un avantage évident pour les populations vivant sous des climats peu propices à l'agriculture.



Militants anti-OGM fauchant un champ de maïs à Menville, le 25 juillet 2004.

Demain, peut-être, les OGM nourriront mieux la planète, avec moins de travail et un gain réel de productivité au bénéfice des agriculteurs. Mais, à l'inverse, peut-être, les essais, les études, concluront à de trop grands risques pour l'environnement et la santé. Pour l'instant, il semble difficile de trancher.

Les essais qui sont aujourd'hui conduits en champs ouverts, viennent après les études

menées en laboratoire et en serres confinées. Elles paraissent incontournables pour tenter de répondre aux inquiétudes des uns et aux espoirs des autres.

Pour les conduire, on ne peut bien évidemment pas faire confiance aux seules multinationales dont l'objectif des recherches ne peut pas être indépendant de la recherche des profits financiers. Mais, malheureusement, il ne suffira pas d'arracher

quelques plants de maïs pour leur arracher le pouvoir qu'ils ont sur notre alimentation et sur la planète toute entière.

Quant au gouvernement, à voir les forces de police et de gendarmerie qu'il a déployées face à quelques centaines de manifestants pacifistes, il dit clairement dans quel camp il se range, qui il défend et qui il représente : les multinationales et les financiers.

Sophie GARGAN

• Délocalisations

Démagogie gouvernementale

Le gouvernement croit avoir trouvé la parade aux délocalisations des centres d'appel qui assurent par téléphone les relations avec la clientèle des entreprises. Un arrêté, rédigé mais pas encore publié par le ministre de l'Industrie, stipule que l'information sur le lieu exact du centre doit être « délivrée en début de communication et figurée sur tous les documents commerciaux et publicitaires ».

Si un nombre croissant d'entreprises informatiques, de compagnies d'assurance, de sociétés de vente par correspondance ou de banques sont tenté

de délocaliser leurs standards de renseignements au Maroc, en Tunisie, au Sénégal ou en Turquie, le phénomène reste limité. Selon des chiffres récents, les entreprises françaises emploieraient 210 000 téléconseillers dans l'hexagone et seulement 9 000 à l'étranger, c'est-à-dire 4,3 % du total.

Reste que pour justifier cette mesure, le ministère prétend qu'il est « déloyal de laisser croire au consommateur qu'il bénéficie d'une relation de proximité avec une entreprise connue alors qu'il est en relation avec un sous-traitant implanté éventuellement dans un autre pays ». En fait, en

se retranchant derrière la défense du consommateur, le gouvernement mise sur les préjugés racistes et xénophobes d'une fraction de la population, sous-entendant que la qualité du service serait forcément moindre quand le centre d'appel est implanté à Rabat, Dakar ou Istanbul.

Mais le gouvernement est évidemment muet sur le fait que les patrons des centres d'appel, en France comme à l'étranger, imposent à leurs salariés des conditions de travail et des salaires au rabais.

Roger MEYNIER

• Turquie

L'Union européenne et le « lit de la laïcité »

L'entrée éventuelle de la Turquie dans l'Union européenne continue d'agiter le monde politique français. En s'engageant à ne pas punir l'adultère dans la réforme prévue du Code pénal, le Premier ministre turc, Erdogan, a retiré un des prétextes invoqués par la Commission de Bruxelles pour refuser, ou du moins retarder l'adhésion de ce pays à l'UE. En France, cela n'a pas modifié les positions défendues par les partis et leurs dirigeants.

Le PS s'est réjoui de cet engagement et y voit la possibilité d'ouvrir de nouvelles négociations avec la Turquie dans la perspective de son adhésion... mais Fabius, de son côté, affirme, lui, que cela ne serait pas « raisonnable ». La droite gouvernementale est tout aussi divisée, entre Chirac, partisan à terme de cette adhésion, et des ministres de l'UMP qui la refusent, dont le Premier ministre Raffarin. Celui-ci, se faisant l'écho de la

fraction nationaliste de l'électorat, s'est élevé contre la perspective que « le fleuve de l'islam rejoigne le lit de la laïcité », ainsi qu'il l'a formulé dans une interview donnée jeudi 23 septembre au *Wall Street Journal*.

Parler du « lit de la laïcité » à propos des pays de l'Union européenne, c'est faire abstraction de la réalité quotidienne de nombre de ces pays. Laïque, la Pologne, où la hiérarchie catholique pèse de tout son poids sur la politique

de ce pays ? Laïcs, des États comme l'Irlande ou Malte qui ont demandé – et obtenu des institutions européennes – une dérogation pour continuer à interdire l'avortement ? Ou encore le Portugal ? Et comment qualifier l'Espagne et l'Allemagne où l'État se charge de collecter des impôts pour entretenir les Églises ? Sans oublier la France, où le « lit de la laïcité » ne coule en tout cas pas en Alsace ni en Moselle, puisque l'État

finance les hiérarchies catholique, protestante et juive.

Par bien des aspects, nombre de pays de l'Union européenne n'ont rien à envier à la Turquie pour leurs lois réactionnaires. Les partis ou les hommes politiques qui invoquent ce prétexte pour refuser son adhésion ne le font que par démagogie, pour satisfaire les préjugés nationalistes de leur électorat.

Marianne LAMIRAL

• Guadeloupe

Les ouvriers de la banane ne cèdent pas

Après plus d'un mois de grève, la détermination des travailleurs de la banane n'a pas faibli, bien au contraire.

Mais c'est quand même un comble que des travailleurs doivent se battre aussi longtemps et avec autant d'énergie pour faire appliquer la loi. Un comble qu'ils doivent faire face au quotidien à la pression conjointe des patrons, de la Préfecture (donc l'État), des forces de l'ordre et de tout le lobby antigreve habituel, regroupant les patrons et une kyrielle de petits bourgeois bien pensants, voire haineux à l'encontre des travailleurs.

Que réclament les ouvriers de la banane ? Tout simplement l'application de l'augmentation légale du smic, ce que leur refusent les planteurs à de très rares exceptions près.

Les raisons de la grève

Ces planteurs font un calcul complexe grâce auquel ils s'imaginaient pouvoir tromper le monde. Mais les grévistes savent compter.

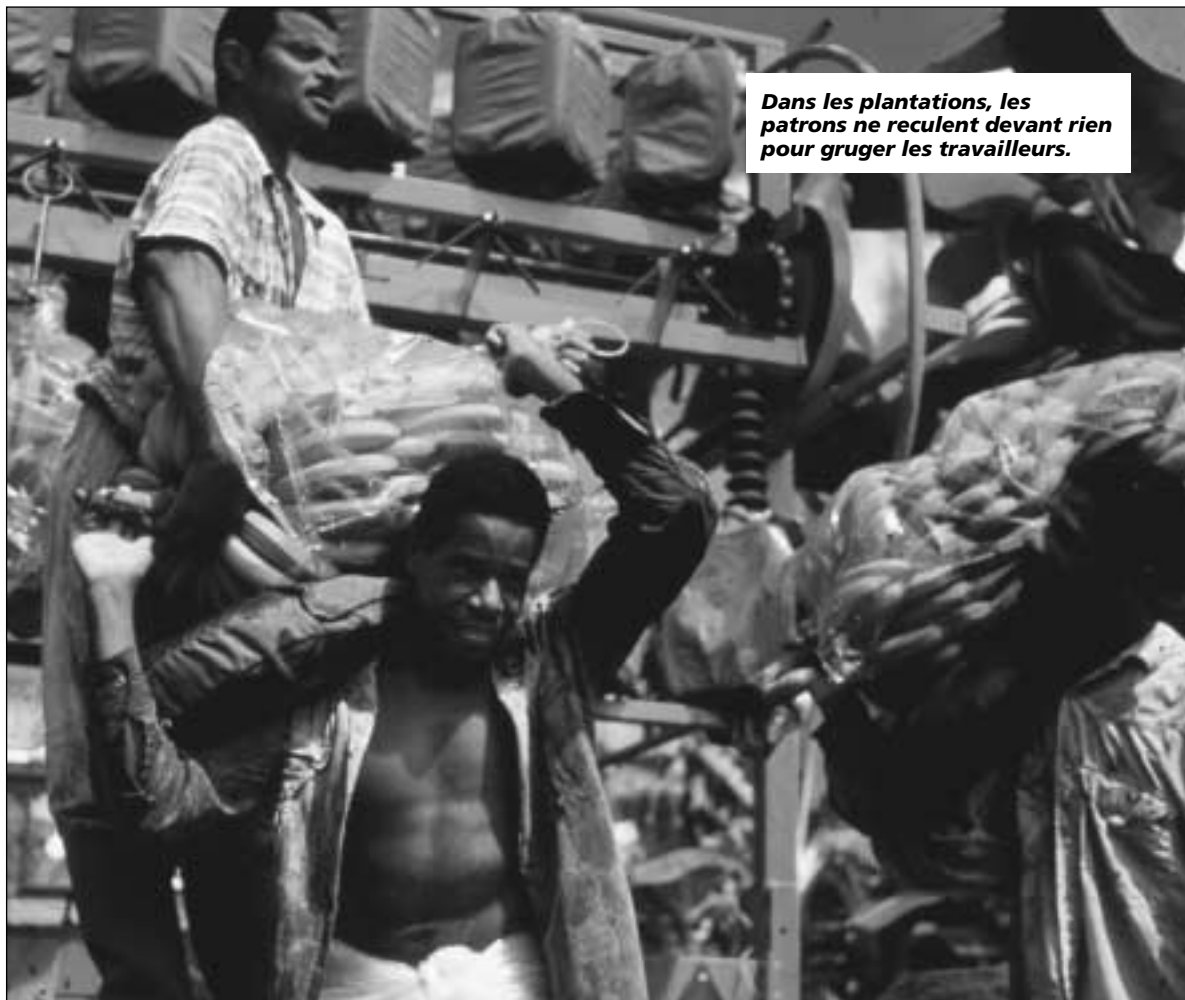
Les travailleurs de la banane perçoivent un salaire mensuel qui correspond à 21 journées travaillées (sauf cas de chômage technique), mais en même temps, ils restent payés à la tâche. Dans une journée de travail, ils doivent, par exemple, transporter 80 régimes ou poser 300 cirés de protection des régimes.

Dans les faits, les patrons n'ont pas appliqué le passage légal aux 35 heures puisque les travailleurs doivent exécuter la même tâche pour gagner leur journée.

Quand il a été question d'appliquer l'augmentation légale du smic, qui est passé de 7,19 euros à 7,61 euros de l'heure au 1^{er} juillet, les patrons ont prétendu combiner le passage aux 35 heures avec l'augmentation

du smic. Grâce à ce tour de passe-passe, ils se sont arrangés pour ne pas augmenter les salaires. Ils ont donc volé aux travailleurs 42 centimes d'euro sur chaque heure de travail. Au lieu de recevoir huit heures de salaire, les travailleurs sont payés sept heures pour la même tâche ! À cela, les patrons ont ajouté un complément de 89,25 euros, ce qui donne un salaire mensuel de 1 207,92 euros. Alors que pour huit heures de travail, ils devraient toucher, avec l'augmentation du smic, 1 278,48 euros. Les patrons veulent donc voler 70,56 euros à chaque salarié de la banane !

Par ailleurs, les grévistes dénoncent un autre vol : celui effectué sur la rémunération mensuelle légale pour les 414 salariés en chômage partiel. Selon un tract diffusé par la CGTG, les patrons ne respectent pas le paiement des 28 jours précédant la prise en charge du salaire par l'Assedic et ils payent selon leur bon vouloir. Par ailleurs, ils prélèvent l'ensemble des cotisations salariales, alors qu'ils ne devraient prélever que la CSG (Contribution sociale généralisée) et la RDS (Remboursement de la dette sociale). La dette sociale de ces mêmes patrons, qui s'élève à 4 092 012 euros, témoigne du fait que ces cotisations sont bien prélevées sur les salariés, mais pas reversées aux organismes concernés. Ils se les mettent dans la poche. Si l'on ajoute à tout cela les millions d'euros de subventions (directes ou indirectes) que leur verse périodiquement le gouvernement, voilà des gens qui accumulent des fortunes avec la complicité du pouvoir ! Et ce sont ces mêmes patrons qui aujourd'hui refusent de s'acquitter de l'augmentation dérisoire du smic !



Dans les plantations, les patrons ne reculent devant rien pour gruger les travailleurs.

GAMMA

Le déroulement de la grève

La grève était presque totale au début du mouvement. Mais depuis plus d'une semaine, la Préfecture au nom de la soi-disant liberté du travail fait intervenir systématiquement les forces de répression. Elles stationnent en permanence dans les plantations, elles escortent aussi les camions transportant des bananes, coupées par la minorité de non-grévistes, sur le port de Jarry. Les plantations des gros békés tels que Dormoy et Lignièrres à Capesterre-Belle-Eau sont occupées par les gendarmes mobiles. Le lundi 20 septembre les non-grévistes sont allés travailler encadrés par ces gendarmes. Sur le port de Jarry aussi, les

gendarmes stationnent en permanence de peur d'un blocage de l'embarquement de la banane par les grévistes.

Comme tout cela ne suffit pas pour casser la grève des ouvriers, les citations à comparaître devant les tribunaux tombent. Ainsi, sous prétexte que du matériel a été saboté et des non-grévistes frappés, le tribunal a décidé l'évacuation des plantations par les grévistes avec une astreinte de 50 euros par heure s'ils reviennent occuper

En dépit de ce soutien ouvert de la Préfecture aux patrons de la banane, les ouvriers multiplient les actions. Trois manifestations de rue ont déjà eu lieu à Capesterre et à Pointe-à-Pitre ainsi que trois meetings à Capesterre réunissant de 80 à 200 personnes.

Les rares plantations où on veut faire croire que le travail a repris ne remplissent que peu de containers.

La solidarité commence à s'organiser. Une rencontre entre travailleurs de la banane les travailleurs du port de Jarry et les syndicats CGTG, UGTG et CTU du port s'est tenue récemment. Ceux du port ont publié un communiqué de soutien. Des actions communes sont envisagées. Déjà la presse et les patrons s'inquiètent d'un possible blocage du port.

Reste maintenant, comme le disent les dirigeants de la grève, à renforcer la solidarité grâce à l'apport des salariés de tous les secteurs, du privé ou des services publics.

• Transports en commun

Faire la morale, cela ne coûte pas cher

La « journée sans voiture » organisée une fois l'an a du plomb dans l'aile, puisque le nombre de villes qui participent à cette opération a chuté de moitié. Elle a tout de même encore eu lieu cette année. C'était une semaine avant la présentation du budget de l'État pour les transports, ou plus exactement la présentation du non-budget pour les transports en commun.

Malgré le déclin de la « journée sans voiture », le ministre de l'Écologie, Serge Lepeltier, est partisan de la maintenir « *parce que cela permet de parler du sujet* ». En parler, on peut toujours, et cela ne coûte pas grand-chose de faire des proclamations sur la nécessité d'utiliser les transports publics, alors que dans le même temps l'État ne prévoit rien dans son budget pour les développer.

Le désengagement de l'État ne date pas d'hier. Votée en décembre 2002, une loi de décentralisation a, sauf en Ile-de-France, reporté l'organisation des transports en commun sur les départements, les agglomérations et les communes. Ce transfert de charges, décidé par le gouvernement du socialiste Jospin, était intervenu alors que l'État, après avoir laissé la SNCF supprimer de nombreuses lignes de chemin de fer, laissait à l'abandon, depuis des années déjà, les lignes de cars pour desservir l'intérieur des départements, et qu'il laissait vivoter la plupart des réseaux de transports urbains.

Aujourd'hui, dans beaucoup de départements, il ne subsiste que très peu de cars, en dehors du ramassage scolaire qui est la seule desserte

obligatoire dans tout le pays. « *L'offre n'est pas à la hauteur* », constate un fin connaisseur, Jean-Claude Gayssot, qui s'exprime ainsi dans *l'Humanité* du 4 septembre. Cet ancien ministre PCF des Transports est bien placé pour savoir que le gouvernement de gauche auquel il a participé n'avait pas, en son temps, renversé la vapeur. Et depuis l'année dernière, le peu de subventions qui subsistaient pour élaborer des « plans de déplacements urbains » et construire des lignes de tram ont été en majeure partie supprimées.

En ville sans ma voiture ? La réalité serait plutôt : en ville sans un sou de l'État pour les transports en commun. Et dans les banlieues, bonjour la galère !

Jean SANDAY

Les automobilistes encore plus rançonnés !

Le gouvernement vient d'obtenir de Bruxelles l'autorisation d'instituer une partie variable sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la TIPP. Cette taxe, récupérée par l'État et payée par les automobilistes, représente plus de 80 % du prix total des carburants. Les régions se verraient attribuer une part de cette TIPP pour financer leurs budgets et pourraient faire varier sur leur territoire le prix de l'essence et du gazole de 1,15 centime d'euro par litre, en plus ou en moins.

Le gouvernement vient de faire voter les nouvelles lois de décentralisation qui visent à débarrasser l'État de la prise en charge d'une part toujours plus grande des services publics. Cela afin d'avoir les coudées plus franches pour pouvoir financer toujours plus le grand patronat avec l'argent des impôts.

Les régions, quant à elles, viennent de se voir transférer toute une série de services qui étaient auparavant assurés par l'État. Le principal transfert concerne des dizaines de milliers d'agents de l'Éducation

nationale, les ATOS des lycées, qui devraient être gérés et payés par les régions. Celles-ci pourraient voir ainsi leur personnel multiplié par dix. Partout, les présidents de région socialistes protestent contre le fait que l'État ne transfère pas aux régions les ressources pour faire face à ces dépenses nouvelles considérables, et annoncent dans plusieurs régions qu'ils seront obligés d'augmenter les impôts qui reviennent à la région.

Le gouvernement leur dit en clair que, s'ils veulent plus de rentrées, ils ont la possibilité d'instituer une surtaxe sur l'essence et le gazole. Cette surtaxe ne serait payée que par les particuliers. En effet le gouvernement, soucieux des intérêts des patrons, a prévu de ne pas inclure dans ce système les carburants réservés aux entreprises.

Hypocrite au possible, le porte-parole du gouvernement a déclaré que rien n'obligeait les régions à augmenter le prix des carburants à partir du 1^{er} janvier 2006 : « *Si elles sont riches, elles peuvent aussi baisser ce prix* », a-t-il eu le culot de dire.

Il est vrai que le gouvernement Raffarin pourrait ajouter qu'il ne fait que suivre une politique largement entamée par son prédécesseur Jospin. En effet le gouvernement PS-PC et Verts avait déjà multiplié les transferts de charges et services publics vers les régions et les départements, notamment les routes, les transports ferrés, sans en assurer le financement. Bien plus, il avait diminué de façon considérable, de 10 milliards d'euros par an, le principal impôt local, la taxe professionnelle, payée par les entreprises. Et là aussi il n'avait compensé que très partiellement pour les collectivités locales cet allègement d'impôt.

Dans tous les cas, tous les travailleurs qui ont à faire le plein pour se déplacer ont de quoi s'inquiéter. Jusqu'à maintenant, ils avaient à faire face à la rapacité du seul gouvernement, qui n'hésitait pas à la moindre occasion à augmenter les taxes sur les carburants. Pour l'avenir ils devront aussi compter sur les surtaxes qui pourraient venir des régions.

Paul SOREL

Les handicapés réclament les moyens de vivre décemment

À l'appel de l'Association des paralysés de France (APF), plusieurs milliers de personnes ont manifesté jeudi 23 septembre en France, pour réclamer une revalorisation des ressources des adultes handicapés.

1 286 euros.

Avec des revenus aussi bas, la majorité des adultes handicapés ne peuvent pas être autonomes financièrement et leurs familles doivent supporter une double charge : pallier à la fois le manque d'infrastructures et de services sociaux capables de leur venir en aide, et faire face aux dépenses nécessaires pour subvenir à leurs besoins.

En janvier dernier, en présentant le projet de loi « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », le gouvernement avait insisté sur « *la volonté forte du président de la République de faire de la place des personnes handicapées dans la société une des priorités du quinquennat* ». Cette fois encore, la promesse n'a pas été tenue.

Marianne LAMIRAL

• Dans le sport

Certains sont plus égaux que d'autres

Les Jeux Paralympiques, qui font suite aux Jeux Olympiques traditionnels et pendant lesquels concourent les athlètes handicapés, viennent de se terminer à Athènes. Avant leur départ, les athlètes français avaient été encouragés par Chirac, qui leur avait déclaré : « *La France est fière de vous* ».

Outre les félicitations, les médaillés des Jeux Paralympiques ont eux aussi reçu une prime versée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Mais son montant n'atteint pas, loin s'en faut, celui des médaillés du mois d'août. Aux Jeux Olympiques, une médaille d'or rapporte 40 000 euros à son titulaire, une médaille d'argent

20 000 et une médaille de bronze 13 000 euros. Aux Jeux Paralympiques, ces primes se montent respectivement à 6 000, 3 600 et 2 400 euros, environ un septième de ce qui est versé aux primés des Jeux des personnes valides.

D'un côté, le gouvernement discourt sur la nécessité d'imposer « l'égalité » pour les handicapés. De l'autre, il pratique une discrimination d'autant plus mesquine que ce n'est pas le versement d'une prime tous les quatre ans qui mettrait en péril les finances du ministère.

M. L.

• SNCM – Marseille

Fin (provisoire ?) de la grève

La grève d'une soixantaine de sédentaires et de marins (sur 2400) qui avait paralysé le trafic de la SNCM entre la Corse et le continent, à l'initiative du STC (Syndicat des travailleurs corses), s'était terminée le 18 septembre sur un « relevé de conclusions » à Ajaccio.

Cet accord, aux termes assez vagues, promettait un « rééquilibrage des embauches de résidents en Corse », le renforcement du pouvoir de la direction

pagnie devant tant d'incertitude s'ajoutait à l'indignation devant des conclusions discriminatoires selon le lieu de résidence.

Jeudi 23 septembre, 500 personnes, salariés et syndicalistes, se réunissaient avec la direction sur le *Bonaparte* dans la salle de spectacle *Le Galaxy*. Deux micros baladeurs tenus par les dirigeants de la CGT, leur permettaient de s'adresser à la direction et de lui poser des questions sur les négociations

maint qu'il ne s'était jamais engagé à la création d'une compagnie régionale.

Directeur et CGT ont réaffirmé leur accord pour veiller à la parité entre Corses et continentaux dans la compagnie. Le secrétaire CGT du comité d'entreprise a rappelé qu'il avait été favorable à la création de l'école de la marine marchande de Corse.

Par contre, en ce qui concerne l'éventualité d'un



locale en Corse et la mise en place d'une centrale d'achat dans l'île. Du coup, la CGT remettait en cause ces conclusions. Elle s'inquiétait du fait que les résidents corses pouvaient être embauchés avant d'autres marins en CDD, depuis parfois des années ? Ce début de « régionalisation » de la compagnie risquait de provoquer des suppressions d'emplois. Le personnel était effectivement très inquiet et mardi 21 septembre la grande majorité, tant marins que sédentaires, ne travaillait pas, demandant l'annulation de l'accord. Le gouvernement pour sa part avalisait l'accord et devant le siège de la SNCM à Marseille, les assemblées, les discussions reprirent mercredi 22 septembre.

Indépendamment du conflit avec le STC, il est question d'un éventuel plan social et l'inquiétude des salariés de la com-

avec le STC et sur l'avenir des salariés de l'entreprise.

La direction a donné satisfaction aux demandes des syndicalistes CGT, CGC et FO.

Elle a répondu qu'entre des candidats à un CDD, identiques quant aux critères d'embauche, elle donne priorité à celui qui réside en Corse. Mais elle s'engage, lors du passage en CDI de marins actuellement en CDD, à les embaucher en CDI selon l'ordre d'ancienneté. L'avancement, à partir de quatre ans d'ancienneté qui avait été obtenu pour certains agents d'Ajaccio et de Bastia, lors des négociations avec le STC, puis élargi à tout le personnel sédentaire dans le même cas, est confirmé.

Désormais les négociations éventuelles se dérouleront à Marseille car le Pdg a déclaré avoir été « débordé » lors des négociations à Bastia sous la pression des nationalistes, affir-

plan social et la fermeture de l'agence de Nice, le directeur a refusé de s'engager sur quoi que ce soit avant la réunion du CE.

Pour le secrétaire CGT du CE il faut que celui-ci se tienne avant le conseil d'administration du 7 octobre. Il a prédit une « grève géante » si, à ce CE, était annoncée la fermeture de l'agence de Nice. « La flotte actuelle est de onze navires et elle doit rester de onze navires », a-t-il affirmé.

Ces réunions se dérouleront donc en principe avant les élections au CE et les élections des délégués du personnel qui sont prévues le 21 octobre.

L'inquiétude demeure vive quant à d'éventuelles suppressions d'emplois, mais beaucoup sont décidés à ne pas se laisser faire.

Correspondant LO

• La Poste (Ile-de-France)

Réduction du temps d'ouverture de plusieurs bureaux

Dans plusieurs communes de Seine-Saint-Denis, notamment à Montreuil, Noisy-le-Sec, Bagnolet et Pantin, mais aussi dans d'autres départements d'Ile-de-France, la direction de La Poste vient de réduire les heures d'ouverture de certains bureaux de poste : les postes « périphériques », comme ils disent, c'est-à-dire les bureaux de poste de quartiers.

À Pantin, c'est le cas pour le bureau des « Limites » (métro Raymond-Queneau) et celui des 4-Chemins. Aux « Limites », les heures d'ouverture ont été réduites d'une heure et demie par jour, 9 h-18 h 30 contre 8 h-19 h auparavant. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile de se rendre à la poste quand on travaille, puisque le bureau ouvre trop tard le matin et ferme trop tôt le soir. Ce qui allonge les queues d'attente, surtout le samedi matin, même si ce jour-là, le bureau ferme dorénavant à 12 h 30 au lieu de 12 h.

Cela signifie donc moins de service rendu aux usagers du quartier. Mais de surcroît, cela

aggrave aussi les conditions de travail des postiers, qui voient chambouler les tranches horaires, qui sont allongées pour qu'ils fassent le même nombre d'heures de travail. Ainsi, aux « 4-Chemins », ils font deux retours par semaine, c'est-à-dire deux doubles journées de travail de 8 h 50 à 19 h 25, avec une pause repas de 45 minutes, au lieu des équipes (les « brigades ») de matinée ou d'après-midi.

Et tout cela parce qu'au lieu d'embaucher, la direction de La Poste adapte les horaires aux effectifs insuffisants. Elle ne manque pas de culot en affichant à l'entrée de ces bureaux de poste : « pour votre sécurité et celle des postiers, La Poste adapte ses horaires ». Elle a pris prétexte de braquages pour réduire l'amplitude des heures d'ouverture, mais cela ne trompe personne et cette nouvelle dégradation du service est dénoncée à la fois par les postiers et par les usagers, qui subissent les effets de la politique de la direction de La Poste.

Correspondant local

• Immigration

Quand la cour des comptes se rend compte

Les conditions de vie de toute une partie de la population immigrée ou issue de l'immigration est « plus que préoccupante. Que ce soit en matière de logement, d'emploi ou d'éducation ». Voilà les conclusions que tire la Cour des comptes dans un prérapport non encore publié mais dont le quotidien *La Croix* rend compte et qui est consacré aux politiques menées vis-à-vis des populations immigrées par les pouvoirs publics sous les gouvernements successifs tout au long des dernières décennies. Précisant que ces populations sont contraintes à une existence précaire entraînant « toute une série de désordres coûteux en termes moraux et financiers pour la collectivité (travail clandestin, délinquance) », le rapport souligne la multiplicité des services administratifs et des ministères chargés de se pencher sur ces

problèmes, leur manque de concertation et leurs dysfonctionnements, voire des gaspillages de fonds publics.

« Cette situation de crise n'est pas le produit de l'immigration » certes, ne serait-elle pas tout simplement le fruit d'un système économique qui permet d'enrichir sans cesse une petite minorité en plongeant des individus par millions dans le besoin quand ce n'est pas dans la misère. La Cour des comptes se garde de tirer de telles conclusions. Pour elle, il suffirait de créer une nouvelle structure, une de plus donc « dotée d'une réelle autorité » car « toute insuffisance de la politique conduite peut constituer un danger pour la République ».

Si même la vénérable institution qu'est la Cour des comptes le dit !

Alain VALLER

• Hôpitaux

La lutte des médecins étrangers

Mercredi 15 septembre, les médecins dits « médecins étrangers » qui n'ont pas fait leurs études en France ont manifesté devant le ministère de la Santé pour obtenir une équivalence de leur diplôme, leur permettant de travailler dans les mêmes conditions et pour les mêmes salaires que les médecins français. Ils sont ainsi 3 000 qui, faute du diplôme français, ne peuvent pas s'installer en cabinet et sont obligés de travailler à l'hôpital, pour des salaires inférieures à ceux de leur collègues français.

L'un d'eux, chirurgien orthopédiste à mi-temps à l'hôpital d'Orsay, explique qu'il est payé 40 % de moins que son collègue français et qu'il complète son salaire par des gardes de nuit. Comme il le dit, « on est jugé compétent la nuit, quand on est tout seul, ou en juillet-août, et pas le jour ». C'est une situation absurde, car soit ils sont suffisamment compétents pour assurer les tâches parmi les plus

difficiles à l'hôpital, à savoir les gardes, et alors ils doivent être payés comme les autres médecins. Soit ils ne le sont pas, et les incompetents sont aussi ceux qui leur ont confié ces lourdes responsabilités. La solution serait alors de former davantage de diplômés français dans les facultés de médecine. Mais ce n'est pas ce qui se passe car cette situation, organisée par le gouvernement et qui dure depuis des années, est le reflet de la pénurie de médecins et d'ailleurs plus généralement de tout le personnel soignant, au nom de la rentabilité des hôpitaux.

Bien sûr ces médecins étrangers ont ainsi la possibilité d'acquiescer en France ou dans les pays occidentaux (car cette immigration médicale se produit vers tous les pays développés) une formation et une compétence que les hôpitaux de leurs pays seraient parfois incapables de leur donner. Mais c'est aussi le cas de tous les étudiants français formés à l'hôpital dans le cadre de leurs études et qui, une fois leur diplôme français en poche, ne sont pas

contraints de travailler des semaines de 60 à 70 heures, en passant d'un service de garde ou d'urgence à l'autre.

En 1995 puis en 1999, le gouvernement avait dû proposer aux médecins étrangers des mesures de titularisation et de reconnaissance de leurs diplômes, qui ont permis à près de 7 000 médecins étrangers de travailler dans les mêmes conditions que leurs collègues français. Mais depuis 1999 le problème reste entier pour les médecins étrangers qui ne viennent pas d'un pays de l'Union européenne, car le gouvernement a demandé aux hôpitaux de n'embaucher que des médecins étrangers venant de celle-ci. Mais, pour faire face aux nécessités, les hôpitaux ont bien été obligés de continuer à recruter des médecins venus de pays extérieurs à l'Union européenne.

À la suite de la manifestation de ces médecins le 15 septembre, Douste-Blazy leur a accordé royalement 200 postes après validation de leurs connaissances pratiques, théo-

riques et en français. Le compte n'y est donc pas et la Fédération des praticiens de santé (FPS), qui regroupe les médecins étrangers, explique : « Nous ne sommes pas dupes, nous savons bien que la nouvelle procédure s'inscrit dans une politique générale de régulation démographique et de fermeture de lits », constatant que « les hôpitaux veulent bien recruter des praticiens étrangers pour combler leur planning de garde, mais ils ne veulent pas les titulariser ».

Comme pour tout ce qui concerne la santé en France, les médecins étrangers paient les conséquences de la même politique d'austérité. Pour former des médecins, embaucher du personnel, construire des hôpitaux, donner à la population les moyens d'accéder à une médecine moderne pour tous, le gouvernement applique une politique de pénurie dont le drame de la canicule en 2003 a été l'illustration la plus dramatique.

Cédric DUVAL

• Échographie médicale

Bébé business

Depuis le 19 septembre, Philips se paye (et ça n'est pas donné) des pages entières de publicité pour vanter son dernier appareil d'échographie, capable d'examiner le fœtus en trois dimensions (3D) alors que les appareils actuels travaillent en 2D.

« C'est un pas de géant en matière de diagnostic car les médecins peuvent enfin obtenir des images qui reflètent la réalité », ose écrire le fabricant, sous-entendant que d'éventuelles malformations fœtales seraient ainsi plus facilement détectées.

Les spécialistes de l'échographie fœtale ont fait entendre leur protestation contre cette publicité. Elle est « fautive et doit être dénoncée, car aucun médecin spécialiste ne peut dire que la 3D apporte quoi que ce soit en matière de diagnostic prénatal », déclare le docteur Kolf, président du Syndicat national des échographistes. Devant cette levée de boucliers, Philips admet que le mot « diagnostic » est effectivement « un peu fort », mais il continue de plus belle

sa campagne, comptant bien que les futures mères feront pression sur les médecins pour qu'ils s'équipent de ce matériel 3D soi-disant plus performant.

Et pour y parvenir Philips s'appuie sur l'envie des parents d'avoir des photos de leur futur enfant : « Aujourd'hui les souvenirs commencent plus tôt », avec des échographies 3D qui seraient « plus vraies que nature ». Avec le 3D, ce sont des DVD en couleur que pourront proposer des sociétés comme Bébé-Life ou Studio9mois, qui vendent déjà des albums ou des cartes de vœux avec les clichés du fœtus. Un marché juteux, puisque ces échographies dites « affectives » coûtent près de 150 euros.

Cette publicité mensongère peut s'étaler sur des pages entières, malgré les protestations des spécialistes, car en France, si la publicité sur les médicaments est un

peu contrôlée, celle sur le matériel médical ne l'est pas du tout. Les fabricants peu-

vent ainsi dire tout et n'importe quoi.

C. D.



• Hôpital Lyon-sud (Hospices Civils de Lyon)

La grève fait tache d'huile

Le lundi 20 septembre, 100 % des hôtes du service d'accueil radiologique de l'hôpital Lyon-Sud (HCL) étaient en grève. Après des mois de service réduit dû à une absence de remplacements, la coupe a été pleine lorsqu'elles se sont retrouvées à trois au lieu de six. Elles n'ont alors plus supporté les conditions de travail qu'on leur impose, choquées qu'elles sont qu'un hôpital public ne puisse plus répondre aux besoins des patients. Ainsi, il y a une quasi-impossibilité de donner des rendez-vous à des personnes non hospitalisées, sauf pour les mammographies, qu'elles sont parfois obligées de repousser, faute de médecins.

Avec l'intersyndicale, les hôtes ont distribué un tract aux usagers et au personnel pour dénoncer ces conditions de travail et d'accueil. Les passages dans les services de soins ont permis à d'autres secteurs de rejoindre le mouvement, pour dénoncer aussi les suppressions de postes et l'absence de remplacements.

Au bout de plusieurs jours de grève et après avoir imposé un service minimum strict, les hôtes ont été rejointes spontanément par les urgences, les blocs de stomatologie, la chirurgie maxillo-faciale, l'ensemble de la radiologie... qui ont à leur tour débrayé. Tous sont venus dire à la direction leur refus de continuer à travailler ainsi.

La direction, comme d'habitude, rappelle qu'elle ne fait qu'en fonction des moyens qu'on lui attribue et, après s'être plainte du blocage de l'hôpital par les grévistes, elle a dû céder sur un remplacement immédiat à l'accueil de la radiologie et renoncer à supprimer un poste de nuit aux urgences. Si la direction a cédé, c'est parce qu'elle a craint la « contagion » de la grève à tout l'hôpital. C'est bien cet objectif que le personnel compte se donner pour se faire entendre encore plus fort et une assemblée générale est prévue dans ce sens.

Correspondant L0

• CHU – Rouen (Seine-Maritime)

Le personnel de nuit refuse les nouveaux plannings

Mardi 28 septembre, au cours d'une assemblée générale d'environ 200 personnes, le personnel de nuit du CHU a voté la grève jusqu'à vendredi pour faire reculer la direction sur ses projets de réorganisation du travail de nuit.

Les lois Aubry sur les 35 heures prévoyaient le passage à 32 h 30 pour le personnel de nuit des hôpitaux au 1^{er} janvier 2004. Au CHU de Rouen, le manque de personnel a fait que, pour l'année 2004, les neuf nuits de RTT n'ont pu être prises et ont été payées en heures supplémentaires.

La direction et les syndicats signataires de l'accord des 35 heures (CFDT, FO et CFTC) planchent bien sur la mise en place de nouveaux roulements de nuit. Mais ils voudraient que ceux-ci intègrent la réduction du temps de travail selon des modalités qui permettent d'économiser du personnel. Les discussions se passent dans le plus grand secret depuis quelque dix-huit mois. Et à trois mois de la mise en place des nouveaux plannings, la direction du CHU a fait savoir qu'elle allait consulter le personnel de nuit afin de le faire choisir entre deux roulements.

Le problème c'est que les deux versions de ce projet aggravent les conditions de travail et de vie du personnel concerné. En effet, en supprimant le pool des roulantes de nuit, la direction vise à établir une autonomie des services qui se traduirait par une gestion des absences sur 24 heures, en jonglant au niveau du service entre le personnel de jour et le personnel de nuit. Quant aux jours de RTT librement choisis, il n'en resterait que trois.

Dans l'espoir de convaincre le personnel de jouer le jeu en votant pour l'un ou l'autre de ses projets, la direction avait décidé d'organiser, à partir du 20 septembre, une assemblée générale dans chacun des établissements du CHU. À Charles-Nicolle, la direction avait prévu un amphithéâtre de 150 places, mais il y avait plus de 300 membres du personnel. D'entrée le chahut a commencé quand la direction a parlé d'augmenter le « *présentisme* », demandant à tous et à toutes de « *considérer le problème dans sa globalité* ». Et quand elle a présenté les nouveaux plannings, le brouhaha a augmenté. Ceux-ci ne plaisent à personne. Par exemple, il y a des séries de trois nuits de 10 heures avec seule-

ment deux jours de repos. On pourrait ainsi travailler jusqu'à 60 heures en huit jours. Le personnel infirmier et aide-soignant n'aurait qu'un week-end sur quatre. Les présents ont affirmé bruyamment que, faute d'une proposition correcte qui signifierait forcément l'augmentation des effectifs, ils voulaient garder les anciens plannings et avoir des nuits de RTT à récupérer. Ils veulent aussi garder le pool de remplacement et refusent l'autonomie des services qui obligerait le personnel d'autres unités ou le personnel de jour à assurer les remplacements. Les réactions, même si elles étaient moins massives, étaient les mêmes dans les deux autres établissements du CHU.

Pour l'instant la direction ne veut rien entendre.

L'assemblée générale du mardi 28 septembre a donc décidé la grève et a commencé à l'organiser au moins jusqu'au vendredi où un rassemblement est déjà prévu sous les bureaux de la direction.

Correspondant LO

• CORAMY – Gravelines (Nord)

En lutte contre la liquidation !

Le 31 août, 132 salariées de la société Coramy, à Gravelines, apprenaient la mise en redressement judiciaire de l'entreprise, leader européen de la confection du maillot de bain. Le patron avait même demandé la liquidation immédiate. Deux usines situées en Tunisie devraient aussi subir le dépôt de bilan. Malgré quelques baisses de commandes en 2004, le personnel ne s'attendait pas à la fermeture de l'entreprise.

Le mercredi 15 septembre, à la fois inquiètes et mécontentes, 130 salariées ont manifesté dans les rues de Gravelines.

Dans l'entreprise, il n'y a pas de syndicat. Des élues au CE et des salariés ont fait appel à l'Union Locale CGT de Dunkerque pour avoir du soutien. Deux jours plus tard, 70 ouvrières ont à nouveau manifesté devant la mairie, où une délégation a été reçue. Autour du maire, il y avait des représentants du Conseil régional et de la Direction départementale du travail, qui étaient venus proposer des congés de conversion. Les déléguées ont refusé de discuter de ces congés de conversion et ont demandé des comptes sur la

situation de l'entreprise.

Le lundi 18, lors d'une réunion du Comité d'entreprise, le patron, le mandataire judiciaire et le liquidateur ont fait pression sur les élues pour qu'elles donnent un avis favorable à la liquidation. « *Si on ne liquide pas*, a dit le liquidateur, *comment fait-on pour payer les salaires de septembre ?* » Les déléguées ont répondu que le patron avait bien su rembourser les banques et qu'il y avait encore de l'argent et des stocks. Elles ont donc toutes voté contre la liquidation et ont mandaté un avocat pour représenter les salariés.

Le lendemain, une centaine d'ouvrières ont manifesté au tribunal de commerce de Dunkerque. Le juge de ce tribunal a accordé un sursis d'un mois supplémentaire de maintien de l'activité.

Ce sursis a été salué comme une victoire morale par le personnel de Coramy. Le travail a repris dans les ateliers et les ouvrières ont bien l'intention de déjouer tous les mauvais coups du patron et du liquidateur.

Correspondant local

• GIAT Industries Saint-Chamond (Loire)

Les travailleurs se font entendre

Le site de GIAT Industries à Saint-Chamond est condamné à la fermeture d'ici fin 2006 dans le cadre du plan de suppression de plus de la moitié des emplois de cette entreprise d'État spécialisée dans l'armement terrestre.

Le 1^{er} octobre allaient arriver les lettres – « notifications » – annonçant que les licenciements allaient être prononcés dans les mois à venir, aucune solution de reclassement ou de préretraite n'ayant été trouvée.

Le personnel ne l'entendait pas de cette oreille et considérait qu'un groupe d'État de cette importance ne manquait pas de moyens pour assurer à chacun une autre sortie que l'ANPE.

Un certain nombre de salariés, techniciens en particulier, sont déjà partis ou vont quitter l'usine volontairement. Des mutations ont été proposées, dont pas mal pour le site de Roanne, qui n'est pas vraiment à côté (90 km au nord du département). Des prére-

traites, sous diverses formes, ont été accordées. Mais il restait à régler 43 cas à la mi-septembre. Après diverses propositions de la direction, ce nombre tombait à 19 avant la réunion de négociations direction-syndicats du mardi 21 septembre.

Les travailleurs se sentaient mobilisés sur l'objectif : zéro notification. Et ils avaient, dès la rentrée de fin août, décidé de se faire entendre en ralentissant considérablement leur rythme de travail.

Le mardi 21 septembre, les travailleurs ont débrayé à 9 h 30 et se sont rendus à la réunion direction-syndicats. Là, les délégués ont annoncé que de 19 notifications, on était passé... à 21 ! Le personnel a envahi la salle de réunion et donné rendez-vous au directeur à 14 heures, le sommant de trouver une solution pour les 21 salariés. À 14 heures, de nombreux salariés se sont rendus devant la direction et y ont érigé un tas de palettes et de pneus. Au bout de trente minutes,

n'ayant aucune nouvelle, le personnel y a mis le feu. Les délégués à la négociation ont alors annoncé qu'il ne restait plus que quatorze cas à régler. Une heure plus tard, la direction annonçait qu'il n'y en avait plus que huit.

Une réunion était annoncée pour finaliser tout cela le 27 septembre. Les travailleurs, considérant qu'il y avait eu des avancées, et comptant qu'il y en ait encore, ont levé le siège.

Correspondant LO

• Toray - Saint-Maurice-de-Beynost (Ain)

Grève contre les pratiques scandaleuses de GSF

Depuis le mercredi 22 septembre, 80 % des salariés de l'emballage et expédition de l'usine Toray à Saint-Maurice-de-Beynost, près de Lyon, sont en grève.

Toray produit du film plastique, sous-traite l'emballage de sa production. La soixantaine de travailleurs employés par Géodis sont dans les mêmes ateliers que ceux

de Toray avec souvent les mêmes horaires en 5x8.

Pour baisser ses coûts, la direction de Toray a fait appel début 2004 à une nouvelle société, GSF, spécialisée dans le ... nettoyage !

Les salariés de Géodis ont vu arriver leurs nouveaux patrons, qui ont voulu leur appliquer les méthodes musclées dont ils sont

coutumiers : mutations, harcèlement, encadrement de choc. Aggravant le tout, depuis six mois les « erreurs » de paie se multiplient : salaires incomplets et en retard.

Ce qui a fait déborder le vase a été le projet d'imposer une polyvalence généralisée. Une cinquantaine de salariés a donc décidé la

grève et s'installait devant l'usine.

GSF, avec la complicité de Toray, a tenté de briser cette grève en remplaçant les grévistes par des agents du nettoyage d'autres sites. Certains ont rebroussé chemin quand les grévistes leur ont expliqué le rôle qu'on attendait d'eux. Seuls les chefs ont accepté de jouer les briseurs de grève et tout le

monde a pu voir qu'ils savent mieux aboyer que travailler.

Ces manœuvres ont renforcé la détermination des grévistes, décidés à refuser ces méthodes. La grève a déjà permis de faire éclater au grand jour les magouilles et les méthodes scandaleuses de GSF.

Correspondant LO

• RATP (région parisienne)

Grève aux dépôts d'Ivry et de Lebrun

Mercredi 22 septembre, il y a eu grève dans 2 des 24 dépôts de bus de la RATP, ceux d'Ivry (proche banlieue) et de la rue Lebrun (Paris - 14^e arrondissement), où travaillent 650 conducteurs de bus (450 à Ivry et 200 à Lebrun). La grève a été suivie par plusieurs centaines de travailleurs, à 62 % en moyenne dans les deux dépôts, à l'appel des syndicats.

Il s'agissait de protester contre le fait que le dépôt de la rue Lebrun est désormais une simple annexe du dépôt d'Ivry.

Cette fusion a amené la suppression de quatorze emplois administratifs de maîtrise et cadres à Lebrun, site maintenant géré par la direction du dépôt d'Ivry. C'est que cette fusion s'inscrit dans la politique de gains de productivité de 0,5 % par an devant amener la suppression de 800 postes à la RATP en quatre ans.

Par ailleurs, la nouvelle organisation rend plus malaisé pour les agents de Lebrun le règlement des problèmes divers (gestion de l'emploi du temps et des services sur bus, vacances, etc.). Enfin elle aggrave les conditions de travail car les conducteurs de bus, surtout hors-ligne (c'est-à-dire ceux qui

peuvent rouler sur toutes les lignes d'un dépôt) seront plus disponibles (on dit « flexibles »), devant travailler tantôt sur un site tantôt sur l'autre.

Auparavant, en effet, un conducteur de bus d'Ivry ou de Lebrun pouvait être détaché de son dépôt sur l'autre moyennant un temps de récupération de 52 minutes, correspondant à une compensation de l'éloignement des deux dépôts, ou bien le paiement de 12 euros supplémentaires.

Avec la fusion, le détachement sera payé 6,30 euros, sans temps de compensation.

Le jour de la grève, une assemblée générale a réuni les grévistes des deux dépôts, qui sont allés ensuite à une quarantaine voir la directrice du dépôt d'Ivry qui refusait de descendre leur parler. Ils ont eu affaire à l'arrogance de cette directrice, qui en retour s'est fait siffler et huer.

Mais puisque la direction maintient sa position, il a été décidé une nouvelle grève le 1^{er} octobre, en prévoyant d'associer les dépôts de Créteil et Saint-Maur concernés par la prochaine fusion.

Chaque jour, des bus restent inutilisés dans les dépôts, faute de personnel. Avec la fusion administrative Ivry-Lebrun, la direc-

tion tentera de boucher les trous en déplaçant les conducteurs tantôt à Ivry, tantôt à Lebrun, puisque ce sera moins cher.

• EDF

vers la privatisation

Interrogé par le *Wall Street Journal*, le quotidien des milieux d'affaires américains, Raffarin a annoncé qu'EDF serait mis en Bourse avant la fin 2005. « Mis en Bourse », cela veut dire que des particuliers et surtout des sociétés de placements financiers pourront acheter des actions d'EDF et en devenir, en partie, propriétaires. Il s'agit donc bien d'une privatisation, même si elle n'est que partielle... dans un premier temps.

Pourtant, en juillet dernier, au moment de faire voter au Parlement la loi qui a transformé EDF et GDF en sociétés anonymes, Raffarin jurait qu'il ne s'agissait pas d'une privatisation. Maintenant il déclare que « la privatisation se ferait à la française, c'est-à-dire graduellement ».

Jusqu'à là il n'était question que de permettre à EDF de trouver des capitaux pour se développer. C'était la raison officielle de sa transformation en société anonyme. Mais le développement en

question n'est pas celui du service rendu à l'usager, c'est plutôt celui des profits et surtout la possibilité que ces profits aillent enrichir des actionnaires... privés.

Aux USA et en Grande-Bretagne, où la fourniture de l'énergie électrique est largement privée, cette situation ne s'accompagne pas d'avantages pour les usagers, ni en termes de facture, ni en termes de service rendu. Les USA, par exemple, ont connu ces dernières années des pannes de courant plongeant dans le noir des régions entières ainsi que des faillites frauduleuses, dont celle de la société Enron qui a coûté des milliards de dollars et a jeté à la rue des milliers de travailleurs.

Mais peu importe à ceux qui veulent privatiser EDF. Ils ne savent qu'une chose : EDF a fait 1,7 milliard de bénéfices au premier semestre 2004 et c'est ce magot qu'ils veulent privatiser.

Paul GALOIS

• « Service minimum » et « alarme sociale »

L'imagination du gouvernement contre les grèves

Le gouvernement n'a pas abandonné son projet de loi sur ce qu'il appelle le « service minimum » (ou le « service garanti ») devant assurer la « continuité du service public » dans les transports en commun terrestres (publics ou privés) en cas de grève annoncée.

Il s'agit d'un véritable projet antigrève, ressenti comme tel par les cheminots en particulier, et qui contient des dispositions insensées comme par exemple l'instauration d'une « déclaration

texte du 23 octobre 2001) consiste d'abord dans l'envoi d'un courrier à la direction, par un ou plusieurs syndicats, indiquant « le motif susceptible de devenir conflictuel ». La direction est ensuite tenue de recevoir le ou les syndicats dans les cinq jours à partir de la réception de la lettre. Au sortir de la réunion, un constat doit être publié, soit d'accord, soit de désaccord. S'il y a désaccord, les syndicats qui suivent cette procédure peuvent alors déposer un préavis de grève, cinq jours pleins avant le début prévu de celle-ci. L'alarme sociale

journees d'action. Malgré cela, il y a tout de même des préavis de grève. Mais ce sont des préavis « locaux », contre des sanctions, contre des dégradations du service et de mauvaises conditions de travail dues au manque d'effectifs. Des débrayages sans préavis éclatent aussi sur certaines lignes, suite à des bus manquants, à une sanction ou à une agression. Dans ce cas, la direction considère souvent les grévistes en absence illégale, passible de sanctions.

Le gouvernement souhaiterait faire une loi qui s'inspire du



Grève ? Non, panne du système de réservation à la SNCF. Les usagers des transports subissent plus de pannes que de grèves, mais là, ni préavis, ni service minimum ne sont envisagés.

individuelle de grève 48 heures à l'avance » pour les travailleurs ayant l'intention de répondre à un appel syndical. Cela est apparu si gros que le président de la SNCF, Louis Gallois, a incité le gouvernement à plus de prudence, déclarant en substance qu'une loi c'était bien joli, mais que pour éviter les conflits mieux valait une bonne négociation avec les syndicats de l'entreprise...

« L'alarme sociale » à la RATP

À propos du service minimum, le dispositif en vigueur à la RATP dit « d'alarme sociale » est donné en exemple. De quoi s'agit-il ?

Le système (précisé dans un

allonge donc les délais avant la grève jusqu'à onze jours, ce qui est censé permettre à la direction de négocier et d'éviter les grèves.

Cette procédure n'a pas été signée par l'ensemble des syndicats. La CGT-bus, la CGT-métro et l'UGICT qui n'ont pas signé le protocole ne passent pas par l'alarme sociale avant de déposer leurs préavis de grève.

Mais plus qu'à la procédure de l'alarme sociale, la baisse du nombre de préavis de grèves à la RATP est due à l'esprit de conciliation, pour ne pas dire de modération, des syndicats. En fait, la concertation direction-syndicats est quasi permanente. De ce fait, la CGT elle-même a cessé depuis plusieurs années d'appeler à des

système en vigueur à la RATP. En entravant l'exercice du droit de grève, il espère décourager par avance les travailleurs qui voudraient se mettre en grève. Mais il risque d'obtenir le résultat inverse et de provoquer une grève contre ses projets. De toute façon, on l'a vu lors de la lutte contre la réforme du système des retraites au printemps 2003 : l'alarme sociale n'a pas empêché bien des travailleurs du métro et des bus de se joindre au mouvement des enseignants et de la fonction publique. Lorsque les travailleurs sont vraiment mobilisés, les dispositions légales antigrèves s'avèrent inefficaces. Même le président de la SNCF a l'air de le savoir.

Correspondant L0

• Octobre 1934

La Commune des Asturies

Du 5 au 18 octobre 1934, la région minière des Asturies allait vivre une insurrection et une « Commune » qui mirent toute la région sous contrôle des travailleurs. Des villes et des villages vécurent et combattirent sous la bannière « Unis Frères Proletaires », attendant, en vain, que le reste de l'Espagne se soulève.

Depuis des semaines, dans tout le pays, le Parti Socialiste espagnol avait menacé d'une riposte par « la révolution sociale » si des ministres d'extrême droite entraient dans le gouvernement de la République.

La perspective de l'entrée au gouvernement de la fascisante CEDA (Confédération espagnole des droites autonomes) inquiétait d'autant plus la direction du Parti Socialiste que, l'année précédente, l'arrivée de Hitler au pouvoir s'était traduite par l'interdiction des organisations ouvrières et l'envoi en camps de concentration de nombreux militants, et qu'en 1934 le Parti Socialiste autrichien avait subi un sort comparable du fait du gouvernement de droite. Devant cette menace mortelle, le Parti Socialiste espagnol crut s'en tirer en menaçant de recourir à l'insurrection en cas de menaces. Mais ce n'était que des mots !

Quand le Premier ministre annonça le 4 octobre la constitution de son gouvernement avec trois ministres de la CEDA, la grève générale commença dans les principales villes d'Espagne.

Cependant, à Madrid, la direction du Parti Socialiste recula et disparut au moment où les travailleurs s'attendaient à des consignes d'action. À Barcelone, le refus des anarchistes de la CNT d'agir avec l'Alliance Ouvrière, c'est-à-dire avec les militants socialistes et communistes, et le suivisme des socialistes derrière le gouvernement catalaniste conduisirent à l'échec.

Dans la plupart des grandes villes du pays, la direction du Parti Socialiste tergiversa et ne voulut pas lancer les travailleurs au combat. Mais aux Asturies, de nombreux militants avaient pris au sérieux l'idée qu'il fallait répondre par l'insurrection au coup de barre à droite que représentait le nouveau gouvernement.

L'insurrection du 5 octobre

Aux premières heures du 5 octobre, armés de quelques fusils, de carabines de chasse, d'ustensiles de labour et de cartouches de dynamite, les mineurs de Mieres et de tout le bassin minier se lancèrent à l'assaut des casernes de la Garde Civile et des Gardes d'Assaut. Cela se fit de façon organisée puisqu'avant l'insurrection un comité provisoire avait été nommé et les combattants répartis en groupes de trente hommes pourvus d'un chef.

Mieres avait donné l'exemple. Dans les heures qui suivirent, toutes les casernes de la zone minière tombèrent. Le soir du 5, des comités révolutionnaires s'étaient formés dans toute la région.

Les mineurs se dirigèrent alors vers la capitale, Oviedo, à pied ou en camion et, à l'aube du 6 octobre, mal armés, ils se lancèrent à l'assaut. Ils étaient en position d'infériorité par rapport aux bataillons de l'armée et de la police, mais ils avaient ce qui manquait à ceux-ci : l'enthousiasme et le courage que donne la conviction de lutter pour changer la société. Beaucoup tombèrent en avançant à poitrine découverte face aux mitrailleuses. Mais Oviedo fut prise, grâce notamment à l'action des dynamiteurs qui entrèrent dans l'histoire du mouvement ouvrier. Dans l'autre grande ville asturienne, le port de Gijón, les indécisions des dirigeants ouvriers firent que, malgré trois jours de combats héroïques, les troupes gouvernementales l'emportèrent, ouvrant ainsi la voie maritime aux troupes de répression.

Le pouvoir des travailleurs

Dans les villes de mineurs, durant les quelques jours de la « Commune asturienne », non seulement le combat, mais la vie, le ravitaillement, l'organisation des soins... furent organisés par les travailleurs eux-mêmes, à l'initiative des comités militaires révolutionnaires.

Ainsi, à Sama, par exemple, comme le raconte Narcis Molins dans son livre *UHP, la insurreccion proletaria de Asturias*, « L'Armée Rouge enrôla tous ceux qui, de 18 à 35 ans, souhaitaient combattre et n'avaient pas appartenu à la classe exploiteuse ». Le comité militaire révolutionnaire se



Une barricade à Oviedo.

divisa en comité militaire, comité de ravitaillement et comité sanitaire.

Le comité militaire se chargea d'organiser les troupes sur le front d'Oviedo et de Campomanes. « Le comité de ravitaillement, composé de trois militants sûrs et d'une vingtaine de délégués, recensa les habitants par rue, et répartissait les bons permettant les achats de nourriture ». C'est dans la transparence que se faisaient les achats de viande aux paysans, la distribution passait par le réseau existant des petits commerces.

« Le comité sanitaire centralisa tous les services sanitaires dans l'hôpital de la ville, placé sous la direction d'un médecin communiste. Les malades pauvres furent soignés gratuitement ». Et ce type de fonctionnement, avec quelques variantes liées aux initiatives de comités, exista dans toute la région.

Mais, dès le 10 octobre, des légionnaires et des chasseurs d'Afrique débarquaient à Gijón. Il fallut plus d'une semaine aux troupes des généraux Lopez Ochoa et Franco, malgré leur considérable supériorité en

armement, pour obliger les mineurs asturiens à capituler.

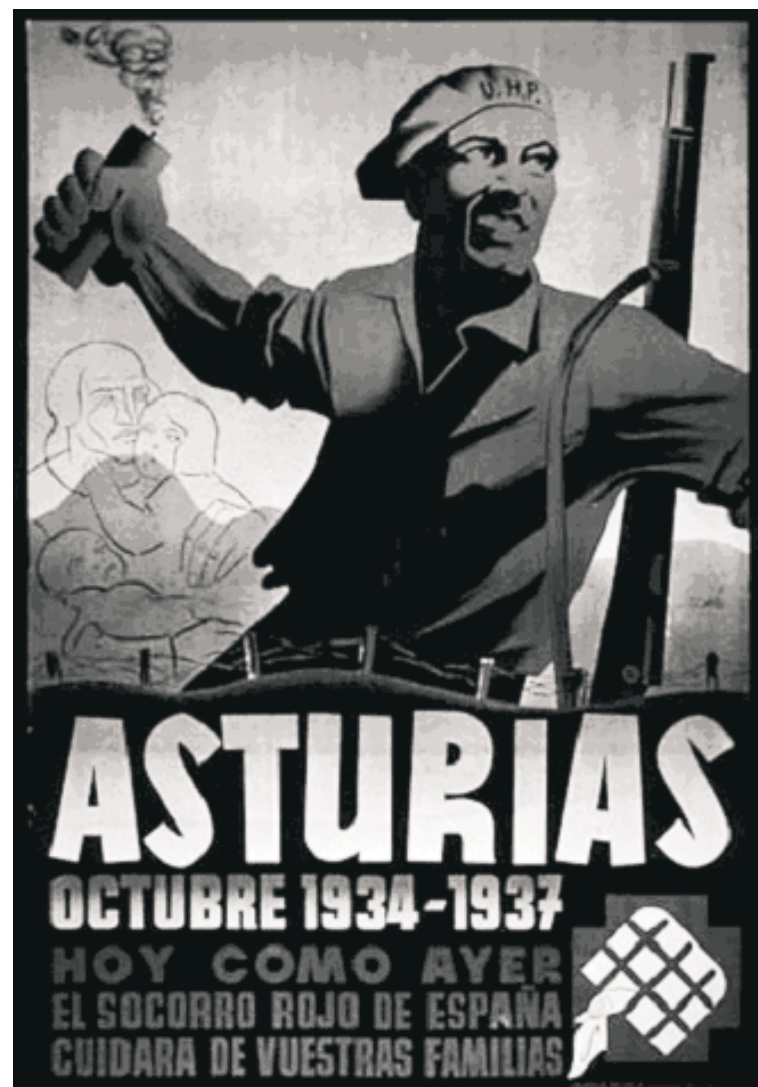
Ceux-ci furent vaincus parce qu'ils étaient restés isolés, parce que les organisations qui prétendaient à la direction de la classe ouvrière les avaient laissés isolés. Les dirigeants du Parti Socialiste avaient beaucoup parlé de révolution socialiste mais la craignaient en fait autant que la bourgeoisie. Quant à la CNT, la valeur de ses militants ne compensait pas l'absence d'une politique révolutionnaire.

La répression fut impitoyable, sanglante. Mais elle ne brisa pas pour autant la classe ouvrière asturienne, ni espagnole. Moins de deux ans plus tard, cette classe ouvrière allait se dresser unanime contre la tentative d'un nouveau coup d'État militaire, un coup d'État dirigé par les généraux qui avaient été les bourreaux des travailleurs asturiens.

Et si une fois de plus la classe ouvrière fut vaincue, et cette fois-ci pour toute une période historique, les causes de cet échec furent fondamentalement les mêmes que celles de la défaite d'octobre 1934 : l'absence d'une direction révolutionnaire à la hauteur de la combativité, de l'héroïsme du prolétariat espagnol.

Alors, 70 ans plus tard, le meilleur hommage que l'on puisse rendre à « ceux d'Oviedo », c'est de retenir les leçons de leur combat et de continuer à lutter pour le monde dont ils rêvaient.

Jacques MULLER



• Perrier

Nestlé à l'offensive contre la CGT et contre les travailleurs

Malgré l'annonce par la CGT de la levée de son opposition à son plan de restructuration, la direction du géant de l'agro-alimentaire Nestlé – qui exploite en France les usines d'embouteillage des eaux minérales Perrier, Vittel, Contrex, Quézac, ainsi que la Verrerie du Languedoc – vient de déclarer que cela n'était absolument pas suffisant.

Après arbitrage de Sarkozy et en échange de ce recul de la CGT, Nestlé avait pourtant accepté de ne pas fermer ses usines. Il semblait aussi s'engager à procéder aux investissements nécessaires pour relancer l'usine Perrier de Vergèze dans le Gard et pour moderniser la Verrerie du Languedoc, qui emploie 520 salariés. Mais cela signifiait toujours le maintien de 1047 départs en préretraite d'ici à 2007, sur un effectif total

de 4100 personnes. Ces départs à 55 ans ne devaient être compensés que par 276 embauches, soit 771 suppressions nettes d'emplois.

Accepté par la CFDT et la CGC, ce projet était bloqué depuis juillet dernier par le refus de la CGT, syndicat majoritaire, appliquant les possibilités que lui offrait la loi Fillon de s'opposer au plan. Contre ce refus, Nestlé menait campagne, pratiquant le chantage à l'emploi, menaçant de fermer ses usines, de les vendre, de les filialiser, de liquider l'usine de Vergèze dans laquelle la CGT est majoritaire à 85 %, etc. Pour refuser les suppressions d'emplois prévues dans le plan de la direction, la CGT était désignée comme la responsable de licenciements plus massifs encore et même de la liquidation totale des entreprises dont Nestlé brandissait la menace. La direction du trust tablait sur la crainte des salariés

de perdre tout, en refusant un compromis. Elle misait sur la pression des salariés sur la CGT.

Finalement, lundi 27 septembre, tout en réaffirmant son désaccord avec le projet de la direction et tout en déclarant qu'il n'était donc pas question pour elle de s'engager à aider à sa réalisation, la CGT levait son opposition au plan de restructuration. Mais loin de se contenter de ce recul, les dirigeants du trust exigent maintenant que la CGT s'engage dans la mise en œuvre de leur plan de suppression d'emplois. Faute d'un tel engagement, le trust a annoncé qu'il annulerait tous ses engagements d'investissements, agitant de nouveau les menaces de fermetures et de filialisations de ses usines.

Le trust Nestlé (à la santé florissante puisqu'il a annoncé près de 4 milliards d'euros de bénéfices en 2003 et qui compte parmi ses principaux actionnaires



AFP

Liliane Bettencourt de L'Oréal) a programmé la destruction de centaines d'emplois. Aujourd'hui, non seulement il exige l'accord de toutes les organisations syndicales pour réaliser son plan mais il veut mettre à ses pieds ceux qui s'opposent à lui, et en particulier la CGT, en les amenant à cautionner ses

infamies auprès des travailleurs. Un responsable de la CGT déclarait : « On a fait un pas en avant et Nestlé fait trois pas en arrière ». Il aurait pu dire : « On a fait un pas en arrière et Nestlé a fait trois pas en avant » contre les travailleurs.

Lucienne PLAIN

• Après la fusion Alcan/Pechiney

Laminage des usines et des emplois

Le PDG d'Alcan avait déclaré lors de l'OPA sur le groupe Pechiney : « Je ne suis pas marié avec l'aluminium ». Celui qui parle ainsi est le principal dirigeant d'un géant industriel comptant des centaines d'usines dans le monde, regroupant 88 000 salariés, dont 20 000 en France. Pour les dirigeants et les gros actionnaires de ces groupes capitalistes, seuls comptent le cash et le taux de profit. Et pour y parvenir, ils n'hésitent pas à sacrifier des milliers d'emplois.

Dès le mois d'avril 2004, Alcan avait annoncé une restructuration des sièges sociaux avec la suppression de plusieurs centaines de postes de cadres et d'agents administratifs, commerciaux ou de comptabilité. Et au-delà des 331 postes supprimés, de nombreux salariés sont mutés, par exemple de Paris à Zurich ou Montréal, et en cas de refus de mutation, ils sont licenciés.

C'est pour protester contre ces licenciements que 200 cadres et agents de maîtrise ont manifesté le 23 septembre devant le siège de Alcan-Pechiney à Paris. C'est la première fois que l'on assiste à une telle mobilisation du personnel du siège.

Et au moment où se déroulent encore des procédures de licenciements, la CFDT a livré à la presse un document qui n'est plus confidentiel, précisant les projets de restructuration d'Alcan en Europe pour l'année 2005. Il pourrait conduire à la suppression de 2 200 emplois en Europe, dont 960 emplois en France. Cinq usines seraient fermées : Cruseilles en Haute-Savoie, Vandières en Meurthe-et-Moselle, Provins en Seine-et-Marne, Lannemizan dans les Hautes-Pyrénées et Affimet Compiègne dans l'Oise. Des suppressions d'emplois seraient programmées à Sélestat, Voreppe, Froges et Almet. D'autres sites en Europe sont aussi touchés. De plus, des projets de cession de 16 sites représentant environ 2 420 salariés en France et 25 sites concernant 5 140 salariés en Europe sont envisagés.

C'est un vaste plan de guerre contre l'emploi qui est programmé par le groupe Alcan. Dès la diffusion de ce document, ce fut une traînée de poudre dans toutes les usines et les bureaux. La direction, très ennuyée que son plan destructeur soit étalé sur la place publique, s'est tout de même

bien gardée de démentir quoi que ce soit et parle de « pistes de réflexion ». Il n'empêche que la police est venue enquêter au siège pour dénicher la « taupe ».

Les salariés ont maintenant la preuve que les plans de licenciements sont préparés long-

temps à l'avance suivant une stratégie répondant aux intérêts du capital. Déjà, dans plusieurs sites, comme à Sélestat, des débrayages et des assemblées de personnel ont eu lieu. Tous les syndicats dénoncent ce plan de casse des emplois. Dans les

tracts, ils appellent à la mobilisation des salariés. Il est effectivement indispensable que le « tous ensemble » ne soit pas qu'une formule pieuse et que se mette en place un plan de lutte pour l'ensemble des travailleurs du groupe Alcan.

• Flodor - Péronne (Somme)

Vivre avec la crainte

L'inquiétude continue dans cette usine qui fabrique des chips et où en plein mois d'août 2003, la direction avait commencé à déménager en catimini les machines. Cela avait valu au directeur de l'époque d'être poursuivi par la justice, laquelle n'a pas encore rendu son jugement.

Depuis la production a repris avec des hauts et parfois même du travail le samedi, mais le plus souvent des bas.

La direction a continué sa politique, envisageant un plan de licenciements de 80 personnes sur les 185 ouvriers que compte l'usine. Il était même question de vendre aux enchères deux chaudières indispen-

sables à la production. Mais avec la démission du PDG, la vente et les licenciements ont été suspendus.

La direction d'Unichips, trust italien qui possède Flodor, semble se désintéresser de l'usine. Ainsi, il y a peu de temps encore, il n'y avait plus d'huile et par conséquent pas moyen de produire quoi que ce soit. S'il n'y avait plus d'huile c'est parce que les fournisseurs ne livrent maintenant qu'en échange d'un chèque qui en cette occasion s'était fait attendre.

De la même manière la société de gardiennage n'étant plus payée, elle a retiré les gardiens. La situation est telle

aujourd'hui que beaucoup d'ouvriers se demandent si la paye va arriver fin septembre.

Beaucoup de commentateurs, se plaçant du côté de la direction, expliquent que le personnel de l'usine est âgé et que le trust italien Unichips perd de l'argent depuis plusieurs années.

Mais en 1991, date où Unichips est devenu propriétaire de l'usine, quel âge avaient ces femmes et ces hommes qui ont assuré durant des années les bénéfices du trust ? Et l'argent que l'entreprise a amassé grâce au travail des ouvriers, où est-il passé ?

Correspondant local